

Exploration Azimut inc.

États financiers
31 août 2024 et 2023



Rapport de l'auditeur indépendant

Aux actionnaires d'Exploration Azimut Inc.

Notre opinion

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière d'Exploration Azimut Inc. (la Société) aux 31 août 2024 et 2023, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière publiées par l'International Accounting Standards Board (Normes IFRS de comptabilité).

Notre audit

Nous avons effectué l'audit des états financiers de la Société, qui comprennent :

- les états de la situation financière aux 31 août 2024 et 2023;
- les états du résultat net (perte nette) et du résultat global (perte globale) pour les exercices clos à ces dates;
- les états des variations des capitaux propres pour les exercices clos à ces dates;
- les états des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates;
- les notes annexes, qui comprennent les informations matérielles sur les méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section *Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers* de notre rapport.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Indépendance

Nous sommes indépendants de la Société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada. Nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers pour l'exercice clos le 31 août 2024. Ces questions ont été

PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l.
1250, boulevard René-Lévesque Ouest, bureau 2500, Montréal (Québec) Canada H3B 4Y1
Tél. : +1 514 205-5000, Téléc. : +1 514 876-1502, Téléc. courriel : ca_montreal_main_fax@pwc.com



traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Question clé de l'audit	Traitement de la question clé de l'audit dans le cadre de notre audit
<p>Évaluation des indices de dépréciation des actifs d'exploration et d'évaluation</p> <p><i>Se référer à la note 2, Résumé des méthodes comptables significatives, et à la note 4, Estimations, jugements et hypothèses comptables critiques des états financiers.</i></p> <p>La valeur comptable des actifs d'exploration et d'évaluation a atteint 41 493 946 \$ au 31 août 2024. Les actifs d'exploration et d'évaluation sont passés en revue pour des indications de dépréciation à chaque date de l'état de la situation financière ou lorsqu'un événement déclencheur est identifié. Pour déterminer s'il existe des indications de dépréciation, la direction doit faire appel à son jugement. Les facteurs qui pourraient déclencher un test de dépréciation (indicateurs de dépréciation) comprennent, sans s'y limiter : (i) la période au cours de laquelle la Société a le droit d'explorer un secteur spécifique est expirée ou expirera dans un avenir rapproché et il n'est pas prévu de la renouveler; (ii) des dépenses d'exploration et d'évaluation substantielles dans un secteur spécifique ne sont ni budgétées ni planifiées; et (iii) aucun gîte commercialement viable n'a été découvert et la direction a décidé de mettre fin à de telles activités dans un secteur spécifique.</p> <p>Le total de la perte de valeur liée aux actifs d'exploration et d'évaluation s'est établi à 936 659 \$ pour l'exercice clos le 31 août 2024 et se rapportait à des claims abandonnés.</p> <p>Nous avons considéré cette question comme étant une question clé de l'audit en raison de l'importance des actifs d'exploration et d'évaluation et des jugements importants posés par la direction pour</p>	<p>Notre approche pour traiter cette question a notamment compris les procédures suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none">• Évaluer le jugement de la direction dans la détermination des indications de dépréciation des actifs d'exploration et d'évaluation, qui comprend les éléments suivants :• Obtenir pour tous les claims, en fonction des registres des gouvernements, des éléments probants à l'appui (i) du droit d'explorer les secteurs et (ii) des dates d'expiration des claims.• Lire les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et obtenir les approbations des budgets pour (i) témoigner de la poursuite et de la planification des dépenses d'exploration et d'évaluation, (ii) évaluer si on s'attend à ce que le droit d'exploration dans des secteurs spécifiques soit renouvelé, et (iii) évaluer le fait que l'exploration et l'évaluation des ressources minérales dans des secteurs spécifiques n'ont pas mené à la découverte de gîtes commercialement viables et que par conséquent la direction a décidé de mettre fin à de telles activités dans ces secteurs spécifiques.



évaluer l'existence d'indications de dépréciation se rapportant à ces actifs. De ce fait, les procédures se rapportant à ces jugements de la direction ont fait intervenir un niveau élevé de subjectivité.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent du rapport de gestion.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations désignées ci-dessus et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes IFRS de comptabilité, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre ses activités, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la Société ou de cesser ses activités, ou si elle n'a aucune autre solution réaliste que de le faire.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Société.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers, pris dans leur ensemble, sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un



rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long du processus. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre ses activités. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Société à cesser ses activités;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance, entre autres informations, l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.



Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes, s'il y a lieu.

Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport de l'auditeur, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

L'associé responsable de la mission d'audit au terme de laquelle le présent rapport de l'auditeur indépendant est délivré est Maxime Guilbault.

/s/PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l.¹

Montréal (Québec)
Le 23 décembre 2024

¹ CPA auditeur, permis de comptabilité publique n°A128042

Exploration Azimut inc.

États de la situation financière
(en dollars canadiens)

	Au 31 août 2024 \$	Au 31 août 2023 \$
Actifs		
Actifs courants		
Trésorerie et équivalents de trésorerie (note 5)	11 766 113	3 320 226
Sommes à recevoir (note 6)	763 484	1 486 176
Frais payés d'avance	101 260	160 048
Crédits d'impôt et droits miniers à recevoir (note 9)	1 047 592	-
	<u>13 678 449</u>	<u>4 966 450</u>
Actifs non courants		
Crédits d'impôt et droits miniers à recevoir (note 9)	-	4 388 216
Placements (note 7)	931 242	36 251
Immobilisations corporelles (note 8)	1 507 074	1 537 871
Actifs incorporels (moins l'amortissement cumulé de 34 421 \$; 32 021 \$ au 31 août 2023)	1 930	2 060
Actifs au titre des droits d'utilisation	50 513	111 119
Actifs d'exploration et d'évaluation (note 9)	41 493 946	35 630 349
	<u>43 984 705</u>	<u>41 705 866</u>
Total des actifs	<u>57 663 154</u>	<u>46 672 316</u>
Passifs et capitaux propres		
Passifs courants		
Comptes créditeurs et charges à payer	3 392 355	1 265 981
Avances reçues pour travaux d'exploration	687 111	217 609
Obligations locatives	50 673	54 485
Passif lié à la prime sur les actions accréditives (note 12)	442 314	-
	<u>4 572 453</u>	<u>1 538 075</u>
Passifs non courants		
Obligations locatives	-	50 672
Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations (note 10)	1 977 549	1 549 924
Passifs d'impôt sur le revenu différé	1 351 318	-
	<u>3 328 867</u>	<u>1 600 596</u>
Total des passifs	<u>7 901 320</u>	<u>3 138 671</u>
Capitaux propres		
Capital-actions (note 11)	65 200 783	60 035 081
Options de preneurs fermes (note 12)	52 464	-
Options d'achat d'actions (note 13)	4 533 469	3 747 701
Surplus d'apport	5 039 601	4 857 941
Déficit	(25 064 483)	(25 107 078)
Total des capitaux propres	<u>49 761 834</u>	<u>43 533 645</u>
Total des passifs et des capitaux propres	<u>57 663 154</u>	<u>46 672 316</u>

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers.

Approuvé par le conseil d'administration

(s) Jean-Charles Potvin Administrateur

(s) Jean-Marc Lulin Administrateur

Exploration Azimut inc.

États du résultat net (perte nette) et du résultat global (perte globale)

Pour les exercices terminés les 31 août 2024 et 2023

(en dollars canadiens, à l'exception des nombres d'actions ordinaires)

	2024	2023
	\$	\$
Produits		
Revenus de gestion de projets (notes 10a, b, e, f, g, h et i)	443 583	139 555
Charges		
Générales et administratives (note 14)	2 499 736	1 477 158
Exploration générale (note 14)	10 379	194 431
Dépréciation d'actifs d'exploration et d'évaluation (note 9)	936 659	829 394
Charges d'exploitation	3 446 774	2 500 983
Charges financières (produits), montant net		
Produits d'intérêts	(462 268)	(274 483)
Intérêts et frais bancaires	7 676	3 790
Impôt à payer en vertu de la Partie XII.6	43 306	8 328
Désactualisation des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations (note 10)	71 511	99 237
Intérêts sur les obligations locatives	9 705	10 926
	(330 070)	(152 202)
Autres pertes (gains)		
Variation de la juste valeur – placements (note 7)	566 009	15 139
Gain sur la vente d'actifs d'exploration et d'évaluation (note 9e, i, j)	(506 119)	(15 606)
Gain sur la vente d'actifs (note 9k)	(1 693 689)	(377 793)
	(1 633 799)	(378 260)
Perte avant l'impôt sur le revenu	(1 039 322)	(1 830 966)
Recouvrement d'impôt sur le revenu différé (note 16)	1 081 917	-
Résultat net (perte nette) et résultat global (perte globale) pour l'exercice	42 595	(1 830 966)
Résultat net (perte nette) par action de base et dilué(e) (note 17)	0,00	(0,02)
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation (note 17)	85 221 422	79 671 460

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers.

Exploration Azimut inc.

États des variations des capitaux propres

Pour les exercices terminés les 31 août 2024 et 2023

(en dollars canadiens, à l'exception des nombres d'actions ordinaires)

	Capital-actions		Options de preneurs fermes	Options d'achat d'actions	Surplus d'apport	Déficit	Total
	Nombre ⁽¹⁾	\$					
Solde au 1^{er} septembre 2023	79 963 844	60 035 081	-	3 747 701	4 857 941	(25 107 078)	43 533 645
Résultat net et résultat global pour l'exercice	-	-	-	-	-	42 595	42 595
Placement privé d'actions ordinaires (note 11)	2 082 100	2 186 205	-	-	-	-	2 186 205
Placement privé accréditif (note 11)	2 992 700	6 000 365	-	-	-	-	6 000 365
Moins : Prime	-	(3 037 592)	-	-	-	-	(3 037 592)
Options d'achat d'actions exercées (note 13)	555 000	343 974	-	(156 124)	-	-	187 850
Options d'achat d'actions échues	-	-	-	(181 660)	181 660	-	-
Rémunération fondée sur des actions (note 13)	-	-	-	1 123 552	-	-	1 123 552
Frais d'émission d'actions	-	(327 250)	52 464	-	-	-	(274 786)
Solde au 31 août 2024	85 593 644	65 200 783	52 464	4 533 469	5 039 601	(25 064 483)	49 761 834
Solde au 1^{er} septembre 2022	82 193 844	61 933 968	635 182	3 779 214	4 102 973	(23 276 112)	47 175 225
Perte nette et perte globale pour l'exercice	-	-	-	-	-	(1 830 966)	(1 830 966)
Actions ordinaires rachetées pour annulation	(2 900 000)	(2 291 000)	-	-	-	-	(2 291 000)
Options d'achat d'actions exercées (note 13)	670 000	395 306	-	(180 106)	-	-	215 200
Options d'achat d'actions échues (note 13)	-	-	-	(119 786)	119 786	-	-
Options de preneurs fermes échues (note 13)	-	-	(635 182)	-	635 182	-	-
Rémunération fondée sur des actions (note 13)	-	-	-	268 379	-	-	268 379
Frais d'émission d'actions	-	(3 193)	-	-	-	-	(3 193)
Solde au 31 août 2023	79 963 844	60 035 081	-	3 747 701	4 857 941	(25 107 078)	43 533 645

⁽¹⁾ Il n'y avait aucune action ordinaire non payée au 31 août 2024 (aucune en 2023).

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers.

Exploration Azimut inc.

États des flux de trésorerie

Pour les exercices terminés les 31 août 2024 et 2023

(en dollars canadiens)

	31 août 2024 \$	31 août 2023 \$
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation		
Résultat net (perte nette) pour l'exercice	42 595	(1 830 966)
Éléments sans incidence sur la trésorerie		
Amortissement d'immobilisations corporelles (note 8)	72 810	19 045
Amortissement d'actifs incorporels	2 401	6 199
Amortissement des actifs au titre des droits d'utilisation	60 606	54 266
Variation de la juste valeur, placements (note 7)	566 009	15 139
Dépréciation d'actifs d'exploration et d'évaluation (note 9)	936 659	829 394
Gain sur paiements d'option reçus à l'égard d'actifs d'exploration et d'évaluation (note 9)	(506 119)	(15 606)
Gain sur la vente d'une propriété d'exploration (note 9k)	(1 693 689)	(377 793)
Charges de rémunération fondée sur des actions (note 13)	952 504	268 379
Désactualisation des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations (note 10)	71 511	99 237
Recouvrement d'impôt sur le revenu différé (note 16)	(1 081 917)	-
	<u>(576 630)</u>	<u>(932 706)</u>
Variations des éléments hors trésorerie du fonds de roulement		
Sommes à recevoir	(336 887)	863 605
Frais payés d'avance	58 788	(30 308)
Comptes créditeurs et charges à payer	342 430	(636 474)
	<u>64 331</u>	<u>196 823</u>
	<u>(512 299)</u>	<u>(735 883)</u>
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Émission d'actions ordinaires	2 186 205	-
Émission d'actions accréditatives	6 000 365	-
Frais d'émission d'actions	(436 828)	(3 193)
Options d'achat d'actions exercées	187 850	215 200
Remboursement des obligations locatives	(54 484)	(53 264)
	<u>7 883 108</u>	<u>158 743</u>
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
Avance reçue pour travaux d'exploration, montant net	6 118 411	1 790 693
Ajouts aux immobilisations corporelles	(59 897)	(320 140)
Ajouts aux actifs incorporels	(2 270)	(1 500)
Recouvrement des assurances	88 100	-
Ajouts aux actifs d'exploration et d'évaluation	(10 906 276)	(16 525 068)
Paiements d'option reçus à l'égard d'actifs d'E&E (note 9)	890 000	70 000
Produit de la vente d'actifs d'E&E (note 9)	500 000	-
Produit de la vente de placements	-	550
Crédits d'impôt et droits miniers reçus	4 447 010	4 847 396
	<u>1 075 078</u>	<u>(10 138 069)</u>
Variation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	8 445 887	(10 715 209)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice	<u>3 320 226</u>	<u>14 035 435</u>
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice	<u>11 766 113</u>	<u>3 320 226</u>
Information additionnelle		
Intérêts reçus	462 268	274 483
Intérêts versés	(9 705)	(10 926)
Information additionnelle relative aux flux de trésorerie (note 19)		

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers.

Exploration Azimut inc.

Notes aux états financiers

Pour les exercices terminés les 31 août 2024 et 2023

(en dollars canadiens)

1 Nature des activités et renseignements généraux

Exploration Azimut inc. (« Azimut » ou la « Société »), régie par la Loi sur les sociétés par actions du Québec, se spécialise dans l'acquisition et l'exploration de propriétés minérales. Le siège social de la Société est situé au 110 rue De La Barre, bureau 224, Longueuil, Québec, Canada. Le secteur de l'exploitation minière et de l'exploration minérale implique un niveau de risque élevé et nul ne peut garantir que les programmes d'exploration et de mise en valeur prévus se solderont par des opérations minières rentables. Les actions de la Société se transigent à la Bourse de croissance TSX (« TSXV ») sous le symbole AZM et sur le marché OTCQX (« OTCQX ») sous le symbole AZMTF.

Jusqu'à ce qu'il ait été déterminé qu'une propriété renferme des réserves ou des ressources minérales pouvant être exploitées économiquement, ladite propriété est considérée comme un actif d'exploration et d'évaluation (« actif d'E&E »). La Société n'a pas encore déterminé si ses propriétés renferment des réserves de minerai pouvant être exploitées économiquement. La possibilité de récupérer les montants comptabilisés dans les actifs d'E&E dépend de la présence de réserves pouvant être exploitées économiquement, de la capacité de la Société à obtenir le financement nécessaire pour poursuivre l'exploration et l'évaluation de ses propriétés, et du produit de la vente des actifs d'E&E.

Bien que la direction ait pris des mesures pour vérifier les droits de propriété concernant les propriétés minérales dans lesquelles la Société détient une participation conformément aux normes de l'industrie visant la phase courante d'exploration et d'évaluation de ces propriétés, ces procédures ne garantissent pas les droits de propriété à la Société. Les droits de propriété peuvent être assujettis à des accords antérieurs non reconnus et ne pas être conformes aux exigences réglementaires.

2 Résumé des méthodes comptables significatives

Les méthodes comptables significatives utilisées pour la préparation des présents états financiers sont décrites ci-dessous.

Base d'établissement

Les présents états financiers ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (*International Financial Reporting Standards* ou « IFRS ») telles qu'elles sont publiées par le Bureau international des normes comptables (*International Accounting Standards Board*) (les « normes comptables IFRS »). Les méthodes comptables appliquées dans les présents états financiers sont conformes à celles utilisées au cours des exercices précédents, sauf indication contraire. Le conseil d'administration de la Société a approuvé la publication de ces états financiers le 23 décembre 2024.

Base d'évaluation

Les présents états financiers ont été préparés sur la base du coût historique, sauf en ce qui concerne la réévaluation de certains instruments financiers à leur juste valeur.

Devise de présentation et devise fonctionnelle

Les états financiers sont présentés en dollars canadiens, la devise fonctionnelle de la Société.

Actifs contrôlés conjointement et activités d'exploration conjointes

Un actif contrôlé conjointement implique un contrôle conjoint et permet à la Société et à d'autres entreprises de détenir conjointement des actifs mis en commun ou acquis dans le cadre d'une entente, sans avoir à former une nouvelle société, un partenariat ou une autre entité.

Dans les cas où les activités de la Société se rapportent à des actifs contrôlés conjointement ou des activités d'exploration conjointes, les états financiers présentent la participation de la Société dans les actifs et les passifs, ainsi que les produits et les charges découlant des opérations conjointes.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les liquidités disponibles, les soldes bancaires et les placements temporaires très liquides dont l'échéance initiale est de trois (3) mois ou moins de la date d'acquisition et qui sont facilement convertibles en quantités déterminées de trésorerie.

Exploration Azimut inc.

Notes aux états financiers

Pour les exercices terminés les 31 août 2024 et 2023

(en dollars canadiens)

2 Résumé des méthodes comptables significatives (suite)

Instruments financiers

Les actifs financiers et les passifs financiers sont comptabilisés lorsque la Société devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument. Les actifs financiers sont décomptabilisés lorsque les droits de recevoir les flux de trésorerie liés à l'actif ont expiré ou ont été transférés et que la Société a transféré la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété de l'actif transféré.

Les actifs et les passifs financiers sont compensés et le solde net est présenté dans les états de la situation financière lorsqu'il existe un droit inconditionnel et juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et une intention, soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

Les actifs financiers sont initialement évalués à la juste valeur. Si l'actif financier n'est pas ultérieurement comptabilisé à la juste valeur par le biais du résultat net, alors l'évaluation initiale inclut les frais de transaction qui sont directement attribuables à l'acquisition ou la génération de l'actif. Lors de la comptabilisation initiale, la Société classe ses instruments financiers dans les catégories suivantes, selon les fins pour lesquelles les instruments ont été acquis.

- a) **Placements évalués à la juste valeur par le biais du résultat net** : Les placements évalués à la juste valeur par le biais du résultat net sont des placements en titres de capitaux propres initialement comptabilisés à la juste valeur et ultérieurement évalués à la juste valeur. Les gains et les pertes découlant des variations de la juste valeur sont comptabilisés dans l'état du résultat net (perte nette) et du résultat global (perte globale).
- b) **Au coût amorti** : Les actifs financiers au coût amorti sont des actifs financiers non dérivés à paiements déterminés ou déterminables qui se composent exclusivement de paiements de capital et d'intérêt détenus dans le cadre d'un modèle d'affaires dont le but est de percevoir ces montants. Les actifs financiers au coût amorti sont initialement comptabilisés au montant qu'il est prévu de recevoir moins, lorsqu'elle est significative, une décote pour les ramener à la juste valeur. Ultérieurement, les actifs financiers au coût amorti sont évalués en utilisant la méthode du taux d'intérêt en vigueur, diminué d'une provision pour les pertes anticipées. La trésorerie et les équivalents de trésorerie de la Société ainsi que les sommes à recevoir sont classés dans cette catégorie.

Les placements sont présentement évalués à la juste valeur et les variations de la juste valeur, incluant tout produit d'intérêt ou de dividendes, sont comptabilisées dans l'état du résultat net (perte nette) et du résultat global (perte globale).

Passifs financiers au coût amorti : Les comptes créditeurs et charges à payer et les avances reçues pour travaux d'exploration sont classés dans les passifs financiers au coût amorti et sont initialement comptabilisés au montant exigible moins, lorsqu'elle est significative, une décote pour ramener ce montant à la juste valeur. Les comptes créditeurs et charges à payer et les avances reçues pour travaux d'exploration sont ensuite évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt en vigueur.

Les passifs financiers sont classés dans le passif courant si le paiement est exigible dans les douze (12) mois. Autrement, ils sont présentés dans le passif non courant.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût diminué de l'amortissement cumulé et des pertes de valeur cumulées. Le coût comprend les dépenses directement attribuables à l'acquisition de l'actif. Les coûts ultérieurs sont compris dans la valeur comptable de l'actif ou comptabilisés à titre d'actif distinct, s'il y a lieu, seulement lorsqu'il est probable que les avantages économiques futurs associés à l'actif iront à la Société et que le coût peut être évalué de façon fiable. La valeur comptable d'une immobilisation remplacée est décomptabilisée lors du remplacement. Les frais de réparation et d'entretien sont passés en charges dans l'état du résultat net (perte nette) et du résultat global (perte globale) au cours de la période où ils sont engagés.

Les immobilisations corporelles sont amorties dès qu'elles deviennent disponibles selon la méthode du solde dégressif aux taux mentionnés ci-dessous, à l'exception des camps et des camps faisant l'objet d'un contrat de location-acquisition, qui sont amortis selon la méthode linéaire sur des périodes de 54 et 126 mois (les camps) et de 18 mois (camps faisant l'objet d'un contrat de location-acquisition). L'amortissement des camps et des camps faisant l'objet d'un contrat de location-acquisition est capitalisé dans les actifs d'E&E.

Exploration Azimut inc.

Notes aux états financiers

Pour les exercices terminés les 31 août 2024 et 2023

(en dollars canadiens)

2 Résumé des méthodes comptables significatives (suite)

Immobilisations corporelles (suite)

	Taux
Mobilier de bureau	20 %
Matériel de bureau	20 %
Matériel informatique	30 %
Équipement spécialisé	30 %
Véhicule	30 %

La Société répartit le montant initialement comptabilisé pour une immobilisation corporelle en ses parties significatives et amortit séparément chacune de ces parties. Les valeurs résiduelles, les méthodes d'amortissement et la durée de vie utile des actifs sont revues chaque année et ajustées au besoin.

Les gains et les pertes découlant de la cession d'immobilisations corporelles sont déterminés en comparant le produit de cession à la valeur comptable de l'actif et sont présentés dans les autres gains et pertes dans l'état du résultat net (perte nette) et du résultat global (perte globale).

Actifs d'E&E

Les actifs d'E&E comprennent les dépenses d'exploration et d'évaluation différées et les propriétés minérales. Les coûts engagés durant les activités qui précèdent le début de l'exploration et l'évaluation des ressources minérales, soit tous les coûts engagés avant l'obtention des droits légaux d'exploration pour un secteur, sont passés en charges dès qu'ils sont engagés et sont présentés à la rubrique *Exploration générale* dans l'état du résultat net (perte nette) et du résultat global (perte globale).

Les actifs d'E&E comprennent les droits dans des propriétés minérales, payés ou acquis dans le cadre d'un regroupement d'entreprises ou d'une acquisition d'actifs, ainsi que les coûts liés à la recherche initiale de dépôts minéralisés ayant un potentiel économique ou pour obtenir plus d'information sur les dépôts minéralisés existants. Les droits de propriétés minérales sont comptabilisés au coût d'acquisition. Les droits de propriétés minérales et les options visant l'acquisition d'une participation indivise dans des droits de propriétés minérales sont amortis uniquement lorsque ces propriétés sont mises en production commerciale. Ces coûts sont dépréciés lorsque les propriétés sont abandonnées ou lorsque le recouvrement des coûts ou l'accès aux ressources est incertain.

De temps à autre, la Société peut acquérir ou se départir d'une propriété conformément aux modalités d'une entente d'option. Puisque les options ne peuvent être exercées qu'à l'entière discrétion du détenteur de l'option, les montants à payer ou à recevoir ne sont pas comptabilisés.

Les paiements d'option sont comptabilisés comme des ajouts aux actifs d'E&E lorsque les paiements sont faits, ou en réduction des actifs d'E&E lorsque les paiements sont reçus.

De temps à autre, la Société peut acquérir ou se départir d'une propriété conformément aux modalités d'une entente d'option. Puisque les options ne peuvent être exercées qu'à l'entière discrétion du détenteur de l'option, les montants à payer ou à recevoir ne sont pas comptabilisés.

Le produit de la vente de propriétés minérales est appliqué pour chaque propriété en réduction des coûts d'acquisition, puis en réduction des coûts d'exploration, et tout montant résiduel est porté dans l'état du résultat net (perte nette) et du résultat global (perte globale), à moins que des travaux soient contractuellement requis, auquel cas le gain résiduel est reporté et sera réduit lorsque les déboursés contractuels seront effectués.

Les fonds reçus de partenaires pour des travaux d'exploration réalisés sur certaines propriétés où la Société est gérant des travaux, conformément aux ententes, sont comptabilisés dans les états de la situation financière comme des avances reçues pour travaux d'exploration. Ces montants sont graduellement réduits lorsque les travaux d'exploration sont effectués. Les honoraires de gestion de projet reçus lorsque la Société est gérant des travaux sont portés dans l'état du résultat net (perte nette) et du résultat global (perte globale).

Exploration Azimut inc.

Notes aux états financiers

Pour les exercices terminés les 31 août 2024 et 2023

(en dollars canadiens)

2 Résumé des méthodes comptables significatives (suite)

Actifs d'E&E (suite)

Les coûts d'exploration et d'évaluation de la Société pour chaque secteur d'intérêt distinct sont capitalisés et comprennent les coûts associés à la prospection, à l'échantillonnage, à l'excavation de tranchées, au forage et à d'autres travaux nécessaires à la recherche de minerai, comme les levés topographiques, géologiques, géochimiques et géophysiques. Ils reflètent également les coûts liés à l'établissement de la viabilité technique et commerciale de l'extraction d'une ressource minérale identifiée par l'exploration ou acquise dans le cadre d'un regroupement d'entreprises ou d'une acquisition d'actifs.

Les dépenses d'exploration et d'évaluation comprennent le coût des éléments suivants :

- établir le volume et la teneur de dépôts par des activités de forage carotté, d'excavation de tranchées et d'échantillonnage dans un corps minéralisé;
- déterminer les méthodes optimales d'extraction et les procédés métallurgiques et de traitement;
- les études relatives à l'arpentage, au transport et aux besoins d'infrastructures;
- les activités relatives aux permis; et
- les évaluations économiques visant à déterminer si le développement de la matière minéralisée est commercialement justifié, y compris des études d'évaluation préliminaire, de préfaisabilité et de faisabilité finale.

Lorsqu'un projet entre en phase de développement, les coûts d'exploration et d'évaluation sont capitalisés en coûts de développement dans les immobilisations corporelles et sont révisés pour dépréciation.

Les dépenses d'exploration et d'évaluation comprennent les frais généraux directement attribuables à ces activités.

Les flux de trésorerie attribuables aux coûts d'E&E capitalisés sont classés dans les activités d'investissement dans les états des flux de trésorerie.

Dépréciation d'actifs non financiers

Les immobilisations corporelles et les actifs d'exploration et d'évaluation sont passés en revue par la direction pour des indications de dépréciation à chaque date de l'état de la situation financière ou lorsqu'un événement déclencheur est identifié. Les actifs d'E&E sont analysés par secteur d'intérêt. Si de telles indications existent, le montant recouvrable de l'actif est estimé afin de déterminer s'il y a dépréciation. Lorsque l'actif ne génère pas de flux de trésorerie indépendants d'autres actifs, la Société estime le montant recouvrable du groupe d'actifs dont l'actif en question fait partie.

Le montant recouvrable d'un actif est équivalent au montant le plus élevé entre la juste valeur moins le coût de vente ou la valeur d'usage. Pour déterminer la valeur d'usage, les futurs flux de trésorerie estimatifs sont actualisés à leur valeur actuelle, selon un taux d'actualisation avant impôt reflétant les conditions actuelles du marché de la valeur temporelle de l'argent et les risques spécifiques à l'actif pour lequel les futurs flux de trésorerie estimatifs n'ont pas été ajustés.

Si le montant recouvrable d'un actif ou d'un groupe d'actifs est considéré inférieur à sa valeur comptable, la valeur comptable est alors réduite au montant recouvrable. Une perte de valeur est immédiatement comptabilisée dans l'état du résultat net (perte nette) et du résultat global (perte globale). Lorsqu'une reprise de valeur est ultérieurement comptabilisée, la valeur comptable est augmentée au montant recouvrable estimatif révisé, mais uniquement dans la mesure où ce montant ne dépasse pas la valeur comptable qui aurait été déterminée si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée. Une reprise est comptabilisée en réduction de la charge pour perte de valeur dans la période.

Assistance gouvernementale

La Société a droit à un crédit d'impôt remboursable à l'égard des frais d'exploration admissibles engagés dans la province de Québec et à un crédit de droits miniers, lesquels sont appliqués en réduction des frais d'exploration différés dans l'état de la situation financière ou comptabilisés dans l'état du résultat net (perte nette) et du résultat global (perte globale) lorsque les dépenses d'exploration générale qui y sont associées ont été comptabilisées dans l'état du résultat net (perte nette) et du résultat global (perte globale).

Exploration Azimut inc.

Notes aux états financiers

Pour les exercices terminés les 31 août 2024 et 2023

(en dollars canadiens)

2 Résumé des méthodes comptables significatives (suite)

Provisions et obligations liées à la mise hors service d'immobilisations

Une provision est comptabilisée lorsque la Société a une obligation actuelle juridique ou implicite, résultant d'événements passés, lorsqu'il est probable qu'un déboursé d'avantages économiques sera nécessaire pour régler l'obligation, et que le montant de l'obligation peut être évalué de façon fiable. Si l'impact est significatif, les provisions sont évaluées en actualisant les futurs flux de trésorerie anticipés à un taux avant impôt reflétant les conditions actuelles du marché de la valeur temporelle de l'argent et, au besoin, les risques spécifiques au passif.

Les provisions pour les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations sont évaluées en fonction des meilleures estimations de la direction quant à la charge nécessaire pour régler l'obligation à la date du bilan, et sont actualisées lorsque l'effet est significatif. Le taux d'actualisation utilisé est basé sur un taux avant impôt reflétant les conditions actuelles du marché de la valeur temporelle de l'argent et les risques spécifiques au passif, en excluant les risques pour lesquels les futurs flux de trésorerie estimatifs ont déjà été ajustés. La hausse de la provision liée au passage du temps est comptabilisée dans l'état du résultat net (perte nette) et du résultat global (perte globale). Les changements dans les hypothèses ou les estimations sont reflétés dans la période au cours de laquelle ils surviennent. La Société comptabilise également un montant correspondant d'actif, lequel est amorti de façon logique et systématique.

Transactions dont le paiement est fondé sur des actions

La juste valeur des options d'achat d'actions accordées aux employés est comptabilisée en charge ou capitalisée dans les actifs d'E&E sur la période d'exercice, avec une augmentation correspondante des options d'achat d'actions. Un individu est considéré comme un employé lorsque cet individu est un employé à des fins juridiques ou fiscales (employé direct) ou qu'il offre des services similaires à ceux offerts par un employé direct, incluant les administrateurs de la Société.

La juste valeur est évaluée à la date d'octroi et est comptabilisée sur la période au cours de laquelle les options pourront être exercées. La juste valeur des options octroyées est évaluée à l'aide du modèle d'évaluation du prix des options de Black-Scholes, en tenant compte des conditions auxquelles les options ont été accordées. À chaque date de l'état de la situation financière, le montant comptabilisé en charge est ajusté pour refléter le nombre réel d'options d'achat d'actions qui devraient être exercées.

Capital-actions et bons de souscription

Les actions ordinaires et les bons de souscription sont classés dans les capitaux propres. Les coûts marginaux directement attribuables à l'émission d'actions ou de bons de souscription sont comptabilisés en diminution des produits dans les capitaux propres au cours de la période où ces transactions ont lieu. Les produits découlant de placements d'unités sont répartis entre les actions et les bons de souscription émis au prorata de leur valeur au sein des unités, en utilisant la méthode d'évaluation de Black-Scholes pour déterminer la juste valeur des bons de souscription émis.

Les bons de souscription émis à des courtiers en lien avec des financements par capitaux propres sont comptabilisés dans les frais d'émission d'actions en réduction du capital-actions, avec un crédit correspondant aux bons de souscription.

Options de preneurs fermes

La juste valeur des options d'achat d'actions octroyées aux preneurs fermes est évaluée à l'aide du modèle d'évaluation du prix des options de Black-Scholes, en tenant compte des conditions auxquelles les options ont été accordées et sont comptabilisées dans les frais d'émission d'actions, en réduction du capital-actions avec un crédit correspondant dans les options de preneurs fermes.

Actions accréditives

La Société finance certaines de ses dépenses d'exploration et d'évaluation par le biais d'émissions d'actions accréditives. Les déductions pour dépenses relatives aux ressources aux fins de l'impôt sur le revenu font l'objet d'une renonciation au bénéfice des investisseurs conformément aux lois fiscales en vigueur. La Société comptabilise un passif d'impôt différé pour les actions accréditives et un recouvrement d'impôt différé au moment où les dépenses admissibles sont engagées. L'écart entre le prix coté des actions ordinaires et le montant payé pour les actions par les investisseurs (la « prime »), évalué selon la méthode de la valeur résiduelle, est comptabilisé dans les autres passifs, et est renversé dans l'état du résultat net (perte nette) et du résultat global (perte globale) à titre de recouvrement d'impôt différé lorsque les dépenses admissibles sont effectuées.

Exploration Azimut inc.

Notes aux états financiers

Pour les exercices terminés les 31 août 2024 et 2023

(en dollars canadiens)

2 Résumé des méthodes comptables significatives (suite)

Impôt sur le revenu

L'impôt sur le revenu pour les périodes présentées comprend l'impôt exigible et l'impôt différé. L'impôt sur le revenu est comptabilisé dans l'état du résultat net (perte nette) et du résultat global (perte globale), sauf s'il concerne des éléments qui ont été comptabilisés directement dans les autres éléments du résultat global (perte globale) ou dans les capitaux propres. Dans ce cas, l'impôt est comptabilisé directement dans les autres éléments du résultat global (perte globale) ou dans les capitaux propres, respectivement. Les impôts miniers représentent les impôts perçus par les provinces canadiennes à l'égard des activités minières et sont considérés comme des impôts sur le revenu puisque ces impôts sont basés sur un pourcentage des profits miniers.

La charge d'impôt exigible correspond à l'impôt qui devrait être payable sur les bénéfices imposables pour l'année, en utilisant les taux d'imposition en vigueur ou pratiquement en vigueur à la fin de la période, ajusté pour tenir compte de modifications aux impôts payables à l'égard d'années antérieures. La direction évalue périodiquement les positions prises dans les déclarations fiscales à l'égard de situations pour lesquelles la réglementation fiscale applicable est sujette à interprétation. Elle établit des provisions, lorsque cela est approprié, en fonction des montants qu'elle prévoit verser aux autorités fiscales.

L'impôt différé est comptabilisé selon la méthode du passif, en tenant compte des écarts temporaires entre la valeur fiscale des actifs et des passifs et leur valeur comptable dans les états financiers. Les écarts temporaires ne sont pas pris en compte s'ils découlent de la comptabilisation initiale de l'écart d'acquisition ou de la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction autre qu'un regroupement d'entreprises qui, au moment de la transaction, n'affecte ni le profit ou la perte comptable ni le profit ou la perte imposable.

Le montant d'impôt différé est basé sur la façon anticipée de réalisation ou de règlement de la valeur comptable des actifs et des passifs, en utilisant les taux d'imposition en vigueur ou pratiquement en vigueur à la date de présentation du bilan.

Un actif d'impôt différé est comptabilisé uniquement dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable futur sera disponible contre lequel l'actif pourra être utilisé.

Les actifs et les passifs d'impôts différés sont présentés étant non courants et sont compensés lorsqu'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et les passifs exigibles et lorsque les actifs et les passifs d'impôts différés sont liés à des impôts sur le revenu qui sont perçus par la même autorité fiscale sur la même entité imposable ou sur des entités imposables différentes lorsqu'il y a une intention de régler les soldes sur une base nette.

Perte par action

La Société présente les données sur le bénéfice par action de base et dilué pour ses actions ordinaires, calculées en divisant la perte par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice. La perte par action diluée est déterminée en ajustant la perte et le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation pour tenir compte de l'effet de tous les bons de souscription, les unités de courtiers et les options d'achat d'actions qui pourraient faire augmenter le nombre total d'actions ordinaires, dans le cas où ceux-ci n'auraient pas un impact antidilutif.

Information sectorielle

La Société n'exerce ses activités que dans un seul secteur : l'acquisition, l'exploration et l'évaluation de propriétés minérales. Toutes les activités de la Société se déroulent dans la province de Québec (Canada).

3 Normes comptables adoptées et normes comptables émises mais pas encore en vigueur

Nouvelles normes comptables adoptées

Modifications à IAS 1, *Présentation des états financiers*, classement des passifs en tant que passifs courants ou non courants

En janvier 2020, l'IASB a apporté des modifications à IAS 1, *Présentation des états financiers*, qui entreront en vigueur pour les exercices financiers ouverts à compter du 1^{er} janvier 2024 (originellement le 1^{er} janvier 2023). Les modifications à la norme clarifient que le classement des passifs en tant que passifs courants ou non courants doit être fonction des droits qui existent à la fin de la période de présentation de l'information et qui affectent uniquement la présentation des passifs à l'état de la situation financière. Le classement n'est pas affecté par les attentes quant à savoir si la Société exercera son droit de reporter le règlement d'un passif. La Société a adopté les modifications le 1^{er} septembre 2023, et l'adoption de ces amendements n'a pas eu d'impact sur les états financiers de la Société.

Exploration Azimut inc.

Notes aux états financiers

Pour les exercices terminés les 31 août 2024 et 2023

(en dollars canadiens)

3 Normes comptables adoptées et normes comptables émises mais pas encore en vigueur (suite)

Nouvelles normes comptables adoptées (suite)

Modifications à IAS 1, *Présentation des états financiers*, et à l'énoncé de pratiques en IFRS 2

En février 2021, l'IASB a modifié IAS 1, *Présentation des états financiers*, et l'énoncé de pratiques en IFRS 2 en exigeant de la Société qu'elle divulgue des informations sur ses méthodes comptables significatives plutôt que ses principales méthodes comptables; ces modifications s'appliquent aux exercices financiers ouverts à compter du 1^{er} janvier 2023. Suivant l'adoption de ces modifications, la Société a retiré les méthodes comptables qui n'étaient pas significatives dans ses états financiers annuels.

Normes comptables émises mais pas encore en vigueur

IFRS 18, *Présentation et informations à fournir dans les états financiers*

Le 9 avril 2024, l'IASB a émis la norme IFRS 18 dans le but d'améliorer la divulgation du rendement financier. La nouvelle norme remplace IAS 1, *Présentation des états financiers*. Elle reprend telles quelles plusieurs des exigences d'IAS 1. IFRS 18 s'applique aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2027, bien que l'application anticipée soit permise.

La nouvelle norme comptable introduit des changements importants à la structure des comptes de résultats et introduit de nouveaux principes pour le regroupement et le fractionnement de l'information.

L'impact de l'adoption des modifications n'a pas encore été déterminé par la Société.

Modifications à IFRS 9, *Instruments financiers* et IFRS 7, *Instruments financiers : Informations à fournir*

En mai 2024, l'IASB a publié des *Modifications au classement et à l'évaluation des instruments financiers* (Modifications à IFRS 9, *Instruments financiers* et à IFRS 7, *Instruments financiers : Informations à fournir*). Les modifications à IFRS 9 clarifient les dispositions relatives à la décomptabilisation et le classement d'actifs et de passifs financiers spécifiques respectivement, tandis que les modifications à IFRS 7 clarifient les exigences quant aux informations qui doivent être fournies à l'égard des instruments de capitaux propres désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (perte globale) et des modalités contractuelles qui pourraient modifier l'échéancier ou le montant des flux de trésorerie contractuels selon la survenance ou non d'une éventualité. Les modifications à IFRS 9 et IFRS 7 s'appliquent aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2026. L'application anticipée est permise. L'impact de l'adoption des modifications n'a pas encore été déterminé par la Société.

4 Estimations, jugements et hypothèses comptables critiques

Plusieurs des montants présentés dans les états financiers exigent de la direction qu'elle procède à des estimations, qu'elle formule des hypothèses ou qu'elle exerce un jugement. Ces jugements et ces estimations sont réévalués en continu et sont basés sur l'expérience de la direction et sa connaissance des faits pertinents et des circonstances. Les résultats réels pourraient être différents des montants présentés dans les états financiers. Les révisions des estimations sont comptabilisées de façon prospective.

Les éléments où des hypothèses et des estimations critiques ont un impact sur les montants présentés dans les états financiers sont décrits ci-dessous :

a) **Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations**

Les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations découlent du développement, de la construction et de l'exploitation normale de propriétés et d'immobilisations minières puisque les activités minières sont assujetties aux lois et règlements régissant la protection de l'environnement. Les coûts découlant des travaux de préparation pour le démantèlement d'un site, actualisés à leur valeur actuelle nette, sont comptabilisés et capitalisés dans la valeur comptable de l'actif, dès que l'obligation d'engager de tels coûts survient. Le taux d'actualisation utilisé est basé sur un taux avant impôt reflétant les conditions actuelles du marché de la valeur temporelle de l'argent et les risques spécifiques au passif, en excluant les risques pour lesquels les futurs flux de trésorerie estimatifs ont déjà été ajustés. Le passif en question est ajusté à chaque période pour la désactualisation et pour des changements dans le taux d'actualisation basé sur les conditions actuelles du marché, le montant des flux de trésorerie sous-jacents requis pour régler l'obligation ou le moment où ils seront requis. La Société comptabilise également un montant d'actif correspondant, lequel est amorti sur la durée de vie utile résiduelle de l'actif.

Exploration Azimut inc.

Notes aux états financiers

Pour les exercices terminés les 31 août 2024 et 2023

(en dollars canadiens)

4 Estimations, jugements et hypothèses comptables critiques (suite)

Les futurs coûts de réhabilitation sont comptabilisés en se fiant sur les meilleures estimations de la direction, à la fin de chaque période, des charges décaissées non actualisées qui devront être engagées à chaque site. Toute variation de ces estimations est reflétée dans la période au cours de laquelle l'estimation est révisée. La comptabilisation des obligations de réhabilitation et de restauration exige de la direction qu'elle procède à des estimations des futurs coûts que la Société devra engager pour compléter les travaux de réhabilitation et de restauration requis pour se conformer aux lois et règlements en vigueur à chaque site. La Société estime également le moment où ces déboursés seront requis, qui est sujet à changement et qui est présentement estimé à 2026 dans la région du Nunavik et à 2033 dans la région de la Baie James pour la découverte Elmer; il s'agit d'une estimation comptable critique de la part de la Société. Les coûts réels engagés pourraient différer des montants estimés. De plus, l'évolution des lois et des règlements en matière d'environnement dans l'avenir pourrait augmenter l'ampleur des travaux de restauration et de réhabilitation exigés de la Société. Toute augmentation des futurs coûts pourrait avoir une incidence importante sur les montants prévus pour les activités de restauration et de réhabilitation.

Les éléments où le jugement a un impact important sur les montants présentés dans les états financiers sont décrits ci-dessous :

a) **Évaluation du crédit de droits remboursable pour perte et du crédit d'impôt remboursable relatif aux ressources**

Les crédits de droits miniers remboursables et les crédits d'impôt remboursables relatifs aux ressources pour les périodes courante et antérieures sont évalués au montant qu'il est prévu de recevoir des autorités fiscales en utilisant les taux d'imposition et la législation en matière de fiscalité qui sont en vigueur ou pratiquement en vigueur à chaque date de l'état de la situation financière. Des incertitudes existent en ce qui a trait à l'interprétation de la réglementation fiscale, y compris celle s'appliquant aux crédits de droits miniers et aux crédits d'impôt relatifs aux ressources, de telle sorte que certaines dépenses pourraient être refusées par les autorités fiscales dans le calcul des crédits, ainsi que sur le montant et le moment du remboursement. Le calcul des crédits de droits miniers et des crédits d'impôt relatifs aux ressources réclamés par la Société implique nécessairement un certain degré d'estimation et de jugement en ce qui a trait à certains éléments dont le traitement fiscal ne peut être déterminé avec certitude jusqu'à ce qu'un avis de cotisation et qu'un paiement aient été reçus des autorités fiscales dont ils relèvent. Des écarts survenant entre le résultat réel suivant la résolution finale de certains de ces éléments et les hypothèses retenues, ou de futurs changements à ces hypothèses, pourraient nécessiter des ajustements aux crédits de droits miniers et aux crédits d'impôt relatifs aux ressources, aux actifs et aux coûts d'exploration et d'évaluation, et aux charges d'impôt sur le revenu lors d'exercices futurs.

Les montants comptabilisés dans les états financiers sont basés sur les meilleures estimations et le jugement de la Société tel que décrit ci-dessus. Toutefois, l'incertitude inhérente quant à l'issue finale de ces éléments signifie que la résolution éventuelle pourrait différer des estimations comptables et ainsi avoir une incidence sur la situation financière de la Société, son rendement financier et ses flux de trésorerie.

b) **Dépréciation d'actifs non financiers**

L'évaluation par la Société de la valeur comptable des actifs non financiers repose sur de nombreuses hypothèses et peut différer considérablement des montants réellement recouvrables. Les montants recouvrables sont fondés, en partie, sur certains facteurs qui peuvent être partiellement ou totalement indépendants du contrôle de la Société. Cette évaluation consiste à comparer les montants recouvrables estimés des actifs non financiers à leur valeur comptable. Les montants recouvrables estimatifs peuvent différer des montants réellement recouvrables et ces différences peuvent être importantes et pourraient avoir une incidence significative sur la situation financière et le résultat des activités de la Société. Les actifs sont passés en revue pour des indications de dépréciation à chaque date de l'état de la situation financière ou lorsqu'un événement déclencheur est identifié.

Exploration Azimut inc.

Notes aux états financiers

Pour les exercices terminés les 31 août 2024 et 2023

(en dollars canadiens)

4 Estimations, jugements et hypothèses comptables critiques (suite)

b) Dépréciation d'actifs non financiers (suite)

La direction est tenue d'exercer un jugement pour évaluer s'il existe des indications de dépréciation qui pourraient mener à l'exigence de procéder à un test de dépréciation formel en lien avec les actifs d'exploration et d'évaluation. Les facteurs qui pourraient déclencher un test de dépréciation (indicateurs de dépréciation) comprennent, sans s'y limiter : (i) la période au cours de laquelle la Société a le droit d'explorer un secteur spécifique est expirée ou expirera dans un avenir rapproché et il n'est pas prévu de la renouveler; (ii) des dépenses d'exploration et d'évaluation substantielles dans un secteur spécifique ne sont ni budgétées ni planifiées; et (iii) aucun gîte commercialement viable n'a été découvert et la direction a décidé de mettre fin à de telles activités dans un secteur spécifique.

En se basant sur une analyse de dépréciation effectuée en 2024, la Société a déprécié certaines propriétés pour lesquelles des claims ont été abandonnés. Dans la région de la Baie James, la propriété Opinaca a été dépréciée d'un montant total de 40 092 \$, et une charge de dépréciation totale de 893 167 \$ a été comptabilisée dans la région du Nunavik, principalement à l'égard des propriétés Rex-Duquet (430 251 \$), Rex Sud (190 143 \$), Nantais (211 396 \$) et Diamrex (61 098 \$) (voir la note 9).

5 Trésorerie et équivalents de trésorerie

Au 31 août 2024, la trésorerie et les équivalents de trésorerie de la Société s'élevaient à 11 766 113 \$ (3 320 266 \$ – 31 août 2023) et comprenaient une somme de 5,5 millions de dollars détenue dans des comptes d'épargne à intérêt élevé portant intérêt à un taux de 4,15 % (2,3 millions de dollars portant intérêt à un taux de 3,27 % – 31 août 2023), encaissables en tout temps sans pénalité.

6 Sommes à recevoir

	2024	2023
	\$	\$
Taxes à la consommation	510 872	66 536
Sommes à recevoir	<u>252 612</u>	<u>1 419 640</u>
Sommes à recevoir - courantes	<u>763 484</u>	<u>1 486 176</u>

7 Placements

	Au 31 août 2024	Au 31 août 2023
Placements évalués à la juste valeur par le biais du résultat net		
Solde au 1 ^{er} septembre	36 251	51 940
Acquisitions	-	2 123
Reçu à la cession d'actifs d'E&E (note 9)	1 461 000	-
Cession	-	(2 673)
Variation de la juste valeur	<u>(566 009)</u>	<u>(15 139)</u>
Solde au 31 août	<u>931 242</u>	<u>36 251</u>

Les placements se composent principalement d'actions ordinaires de sociétés canadiennes cotées en bourse. La juste valeur de chaque placement en actions ordinaires est basée sur les cours du marché pour ces actions sur des marchés boursiers reconnus à la fin de chaque période de présentation.

Exploration Azimut inc.

Notes aux états financiers

Pour les exercices terminés les 31 août 2024 et 2023

(en dollars canadiens)

8 Immobilisations corporelles

	Mobilier de bureau \$	Matériel de bureau \$	Matériel informatique \$	Équipement spécialisé \$	Camp ⁽¹⁾ \$	Véhicules ⁽¹⁾ \$	Total \$
Exercice terminé le 31 août 2024							
Valeur comptable nette à l'ouverture	1 650	5 606	32 430	256 366	1 241 727	92	1 537 871
Ajouts	700	-	7 297	51 900	-	-	59 897
Cession	-	-	-	(88 100)	-	-	(88 100)
Changement de l'estimation	-	-	-	-	356 114	-	356 114
Amortissement pour l'exercice ⁽¹⁾	(1 754)	(5 606)	(9 489)	(55 961)	(285 806)	(92)	(358 708)
Valeur comptable nette à la clôture	596	-	30 238	164 205	1 312 035	-	1 507 074
Au 31 août 2024							
Coût	23 363	29 914	120 128	241 476	2 637 403	3 702	3 055 986
Amortissement cumulé	(22 767)	(29 914)	(89 890)	(77 271)	(1 325 368)	(3 702)	(1 548 912)
Valeur comptable nette	596	-	30 238	164 205	1 312 035	-	1 507 074
Exercice terminé le 31 août 2023							
Valeur comptable nette à l'ouverture	1 413	6 882	33 238	76	1 508 327	126	1 550 062
Ajouts	538	-	10 105	262 844	46 653	-	320 140
Changement de l'estimation	-	-	-	-	(62 415)	-	(62 415)
Amortissement pour l'exercice ⁽¹⁾	(301)	(1 276)	(10 913)	(6 554)	(250 838)	(34)	(269 916)
Valeur comptable nette à la clôture	1 650	5 606	32 430	256 366	1 241 727	92	1 537 871
Au 31 août 2023							
Coût	22 663	29 914	112 831	277 676	2 281 289	3 702	2 728 075
Amortissement cumulé	(21 013)	(24 308)	(80 401)	(21 310)	(1 039 562)	(3 610)	(1 190 204)
Valeur comptable nette	1 650	5 606	32 430	256 366	1 241 727	92	1 537 871

(1) Un montant de 285 898 \$ (250 871 \$ – 31 août 2023) est inclus dans les actifs d'E&E pour l'amortissement des immobilisations corporelles.

Exploration Azimut inc.

Notes aux états financiers

Pour les exercices terminés les 31 août 2024 et 2023

(en dollars canadiens)

9 Actifs d'exploration et d'évaluation

Toutes les propriétés minérales sont situées dans la province de Québec.

Variation des actifs d'E&E en 2024

Propriété minérale	Participation indivise	Coût au 31 août 2023	Ajouts	Paiements d'options	Vente de propriété	Crédit d'impôt	Coût au 31 août 2024	Dépréciation cumulée au 31 août 2023	Dépréciation	Dépréciation cumulée au 31 août 2024	Valeur comptable nette au 31 août 2024
	%	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Baie James – Or											
Elmer	100										
Coûts d'acquisition		198 676	32 757	-	-	-	231 433	-	-	-	231 433
Coûts d'exploration		28 793 141	3 285 893	-	-	(792 879)	31 286 155	-	-	-	31 286 155
		28 991 817	3 318 650	-	-	(792 879)	31 517 588	-	-	-	31 517 588
SOQUEM – Alliance BJ	(a) 50										
Coûts d'acquisition		74 000	7 048	-	-	-	81 048	-	-	-	81 048
Coûts d'exploration		454 069	9 504	-	-	(24 483)	439 090	-	-	-	439 090
		528 069	16 552	-	-	(24 483)	520 138	-	-	-	520 138
Opinaca *	(c) 25 à 100										
Coûts d'acquisition		166 159	-	-	-	-	166 159	(148 416)	(17 743)	(166 159)	-
Coûts d'exploration		286 580	-	-	-	-	286 580	(264 231)	(22 349)	(286 580)	-
		452 739	-	-	-	-	452 739	(412 647)	(40 092)	(452 739)	-
Wabamisk	(d) 100										
Coûts d'acquisition		65 418	-	-	-	-	65 418	-	-	-	65 418
Coûts d'exploration		220 987	197 095	-	-	(65 909)	352 173	-	-	-	352 173
		286 405	197 095	-	-	(65 909)	417 591	-	-	-	417 591
Wapatik	(e) 100										
Coûts d'acquisition		-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Coûts d'exploration		15 957	18 823	(15 957)	-	(8 593)	10 230	-	-	-	10 230
		15 957	18 823	(15 957)	-	(8 593)	10 230	-	-	-	10 230
Kukamas	(f) 100										
Coûts d'acquisition		36 718	-	(36 718)	-	-	-	-	-	-	-
Coûts d'exploration		69 258	-	(13 282)	-	-	55 976	-	-	-	55 976
		105 976	-	(50 000)	-	-	55 976	-	-	-	55 976
Autres	100										
Coûts d'acquisition		99 632	3 400	-	-	-	103 032	(57 706)	(3 400)	(61 106)	41 926
Coûts d'exploration		36 880	25 165	-	-	(10 984)	51 061	(37 442)	-	(37 442)	13 619
		136 512	28 565	-	-	(10 984)	154 093	(95 148)	-	(98 548)	55 545
Total Baie James – Or		30 517 475	3 579 685	(65 957)	-	(902 848)	33 128 354	(507 795)	(43 492)	(551 287)	32 577 068

Exploration Azimut inc.

Notes aux états financiers

Pour les exercices terminés les 31 août 2024 et 2023

(en dollars canadiens)

9 Actifs d'exploration et d'évaluation (suite)

Variations des actifs d'E&E en 2024 (suite)

Propriété minérale	Participation indivise	Coût au 31 août 2023	Ajouts	Paiements d'options	Vente de propriété	Crédit d'impôt	Coût au 31 août 2024	Dépréciation cumulée au 31 août 2023	Dépréciation	Dépréciation cumulée au 31 août 2024	Valeur comptable nette au 31 août 2024
	%	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Baie James – Chrome-EGP											
Chromaska	100										
Coûts d'acquisition		46 029	-	-	-	-	46 029	(32 929)	-	(32 929)	13 100
Coûts d'exploration		921 721	30 205	-	-	(13 184)	938 742	(916 580)	-	(916 580)	22 162
Total Baie James – Chrome-EGP		967 750	30 205	-	-	(13 184)	984 771	(949 509)	-	(949 509)	35 262
Baie James – Métaux de base											
Mercator	100										
Coûts d'acquisition		112 671	-	-	-	-	112 671	-	-	-	112 671
Coûts d'exploration		38 529	142 656	-	-	-	181 185	-	-	-	181 185
		151 200	142 656	-	-	-	293 856	-	-	-	293 856
Corne	100										
Coûts d'acquisition		56 817	-	-	-	-	56 817	-	-	-	56 817
Coûts d'exploration		36 738	50 933	-	-	-	87 671	-	-	-	87 671
		93 555	50 933	-	-	-	144 488	-	-	-	144 488
Autres	100										
Coûts d'acquisition		1 502	-	-	-	-	1 502	(822)	-	(822)	680
Coûts d'exploration		835	-	-	-	-	835	-	-	-	835
		2 337	-	-	-	-	2 337	(822)	-	(822)	1 515
Total Baie James – Métaux de base		247 092	193 589	-	-	-	440 681	(822)	-	(822)	439 859
Baie James – Nickel											
JBN-57	(k)	100									
Coûts d'acquisition		-	6 092	-	(6 092)	-	-	-	-	-	-
Coûts d'exploration		-	33 764	-	(21 220)	(12 544)	-	-	-	-	-
		-	39 856	-	(27 312)	(12 544)	-	-	-	-	-
JBN		100									
Coûts d'acquisition		502 527	3 753	-	-	-	506 280	-	-	-	506 280
Coûts d'exploration		102 596	83 641	-	-	12 401	198 638	-	-	-	198 638
		605 123	87 394	-	-	12 401	704 918	-	-	-	704 918
Total Baie James – Nickel		605 123	127 250	-	(27 312)	(143)	704 918	-	-	-	704 918
Baie James – Lithium											
Dalmas et Galinée	(b)	50									
Coûts d'acquisition		78 662	10 024	-	-	-	88 686	-	-	-	88 686
Coûts d'exploration		229 883	2 437 980	-	-	(13 486)	2 654 377	-	-	-	2 654 377
		308 545	2 448 004	-	-	(13 486)	2 743 063	-	-	-	2 743 063
Corvet et Kaanaayaa	(i)	100									
Coûts d'acquisition		-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Coûts d'exploration		-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
		-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

Exploration Azimut inc.

Notes aux états financiers

Pour les exercices terminés les 31 août 2024 et 2023

(en dollars canadiens)

9 Actifs d'exploration et d'évaluation (suite)

Variations des actifs d'E&E en 2024 (suite)

Propriété minérale	Participation indivise	Coût au 31 août 2023	Ajouts	Paiements d'options	Vente de propriété	Crédit d'impôt	Coût au 31 août 2024	Dépréciation cumulée au 31 août 2023	Dépréciation	Dépréciation cumulée au 31 août 2024	Valeur comptable nette au 31 août 2024
	%	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Baie James – Lithium (suite)											
Pilipas	(j)	100									
Coûts d'acquisition		20 790	-	(20 790)	-	-	-	-	-	-	-
Coûts d'exploration		26 749	17 185	(37 134)	-	-	6 800	-	-	-	6 800
		47 539	17 185	(57 924)	-	-	6 800	-	-	-	6 800
SOQUEM – Alliance BJ	(a)	50									
Coûts d'acquisition		149 700	8 767	-	-	-	158 467	-	-	-	158 467
Coûts d'exploration		1 903 257	815 373	-	-	(153 762)	2 564 868	-	-	-	2 564 868
		2 052 957	824 140	-	-	(153 762)	2 723 335	-	-	-	2 723 335
JBL		100									
Coûts d'acquisition		73 448	-	-	-	-	73 448	-	-	-	73 448
Coûts d'exploration		450 864	553 761	-	-	(8 341)	996 284	-	-	-	996 284
		524 312	553 761	-	-	(8 341)	1 069 732	-	-	-	1 069 732
Total Baie James – Lithium		2 933 353	3 843 090	(57 924)	-	(175 589)	6 542 930	-	-	-	6 542 930
Total Baie James		35 270 793	7 773 819	(123 881)	(27 312)	(1 091 764)	41 801 655	(1 458 126)	(43 492)	(1 501 618)	40 300 037
Nunavik – Or											
Rex-Duquet	(g et h)	100									
Coûts d'acquisition		1 372 065	12 765	-	-	-	1 384 830	(1 148 800)	(102 026)	(1 250 826)	134 004
Coûts d'exploration		4 176 913	61 038	-	-	(2 414)	4 235 537	(3 527 133)	(328 225)	(3 855 358)	380 179
		5 548 978	73 803	-	-	(2 414)	5 620 367	(4 675 933)	(430 251)	(5 106 184)	514 183
Rex Sud	(h)	100									
Coûts d'acquisition		521 539	10 728	-	-	-	532 267	(264 351)	(77 702)	(342 053)	190 214
Coûts d'exploration		593 531	123 259	-	-	(1 286)	715 504	(327 810)	(112 441)	(440 251)	275 253
		1 115 070	133 987	-	-	(1 286)	1 247 771	(592 161)	(190 143)	(782 304)	465 467
Nantais	(h)	100									
Coûts d'acquisition		180 457	5 030	-	-	-	185 487	(95 299)	(90 188)	(185 487)	-
Coûts d'exploration		325 984	243	-	-	(106)	326 121	(204 913)	(121 208)	(326 121)	-
		506 441	5 273	-	-	(106)	511 608	(300 212)	(211 396)	(511 608)	-
Autres		100									
Coûts d'acquisition		738 409	-	-	-	-	738 409	(738 282)	(127)	(738 409)	-
Coûts d'exploration		982 241	-	-	-	-	982 241	(982 241)	-	(982 241)	-
		1 720 650	-	-	-	-	1 720 650	(1 720 523)	(127)	(1 720 650)	-
Total Nunavik – Or		8 891 139	213 063	-	-	(3 806)	9 100 396	(7 288 829)	(831 917)	(8 120 746)	979 650
Nunavik – Métaux de base											
Doran		100									
Coûts d'acquisition		59 732	66 272	-	-	-	126 004	-	-	-	126 004
Coûts d'exploration		37 237	15 524	-	-	(2 571)	50 190	-	-	-	50 190
Total Nunavik – Métaux de base		96 969	81 796	-	-	(2 571)	176 194	-	-	-	176 194

Exploration Azimut inc.

Notes aux états financiers

Pour les exercices terminés les 31 août 2024 et 2023

(en dollars canadiens)

9 Actifs d'exploration et d'évaluation (suite)

Variations des actifs d'E&E en 2024 (suite)

Propriété minérale	Participation indivise	Coût au 31 août 2023	Ajouts	Paievements d'options	Vente de propriété	Crédit d'impôt	Coût au 31 août 2024	Dépréciation cumulée au 31 août 2023	Dépréciation	Dépréciation cumulée au 31 août 2024	Valeur comptable nette au 31 août 2024
	%	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Nunavik – Diamant											
Diamrex *	100										
Coûts d'acquisition		52 948	-	-	-	-	52 948	-	(52 948)	(52 948)	-
Coûts d'exploration		7 885	470	-	-	(205)	8 150	-	(8 150)	(8 150)	-
Total Nunavik – Diamant		60 833	470	-	-	(205)	61 098	-	(61 098)	(61 098)	-
Nunavik – Uranium											
Rae Nord *	100										
Coûts d'acquisition		484 977	152	-	-	-	485 129	(484 977)	(152)	(485 129)	-
Coûts d'exploration		709 305	-	-	-	-	709 305	(709 305)	-	(709 305)	-
Total Nunavik – Uranium		1 194 282	152	-	-	-	1 194 434	(1 194 282)	(152)	(1 194 434)	-
Total Nunavik		10 243 223	295 481	-	-	(6 582)	10 532 122	(8 483 111)	(893 167)	(9 376 278)	1 155 844
Total des actifs d'E&E		45 514 016	8 069 300	(123 881)	(27 312)	(1 098 346)	52 333 777	(9 941 237)	(936 659)	(10 877 896)	41 455 881

* Propriétés entièrement dépréciées mais où la Société détient toujours des titres miniers.

La substance reflète les travaux d'exploration effectués au cours de la période. Le classement peut changer au fil des ans.

Exploration Azimut inc.

Notes aux états financiers

Pour les exercices terminés les 31 août 2024 et 2023

(en dollars canadiens)

9 Actifs d'exploration et d'évaluation (suite)

Variation des actifs d'E&E en 2023

Propriété minérale	Participation indivise	Coût au 31 août 2022	Ajouts	Paiements d'options	Crédit d'impôt	Coût au 31 août 2023	Dépréciation cumulée au 31 août 2022	Dépréciation	Dépréciation cumulée au 31 août 2023	Valeur comptable nette au 31 août 2023
	%	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Baie James – Or										
Elmer	100									
Coûts d'acquisition		159 896	38 780	-	-	198 676	-	-	-	198 676
Coûts d'exploration		23 670 148	9 068 868	-	(3 945 875)	28 793 141	-	-	-	28 793 141
		23 830 044	9 107 648	-	(3 945 875)	28 991 817	-	-	-	28 991 817
SOQUEM – Alliance BJ	(a) 50									
Coûts d'acquisition		181 525	38 474	-	-	219 999	-	-	-	219 999
Coûts d'exploration		2 314 242	88 667	-	(41 882)	2 361 027	-	-	-	2 361 027
		2 495 767	127 141	-	(41 882)	2 581 026	-	-	-	2 581 026
Opinaca	(c) 25 à 100									
Coûts d'acquisition		166 159	-	-	-	166 159	(148 416)	-	(148 416)	17 743
Coûts d'exploration		286 517	63	-	-	286 580	(264 231)	-	(264 231)	22 349
		452 676	63	-	-	452 739	(412 647)	-	(412 647)	40 092
Wabamisk	(d) 100									
Coûts d'acquisition		23 838	41 580	-	-	65 418	-	-	-	65 418
Coûts d'exploration		38 254	323 733	-	(141 000)	220 987	-	-	-	220 987
		62 092	365 313	-	(141 000)	286 405	-	-	-	286 405
Wapatik	(e) 100									
Coûts d'acquisition		-	-	-	-	-	-	-	-	-
Coûts d'exploration		35 957	-	(20 000)	-	15 957	-	-	-	15 957
		35 957	-	(20 000)	-	15 957	-	-	-	15 957
Kukamas	(f) 100									
Coûts d'acquisition		86 718	-	(50 000)	-	36 718	-	-	-	36 718
Coûts d'exploration		57 450	11 808	-	-	69 258	-	-	-	69 258
		144 168	11 808	(50 000)	-	105 976	-	-	-	105 976
Autres	100									
Coûts d'acquisition		87 620	32 802	-	-	120 422	(57 706)	-	(57 706)	62 716
Coûts d'exploration		59 381	7 537	-	(3 289)	63 629	(37 442)	-	(37 442)	26 187
		147 001	40 339	-	(3 289)	184 051	(95 148)	-	(95 148)	88 903
Total Baie James – Or		27 167 705	9 652 312	(70 000)	(4 132 046)	32 617 971	(507 795)	-	(507 795)	32 110 176
Baie James – Chrome-EGP										
Chromaska	100									
Coûts d'acquisition		42 506	3 523	-	-	46 029	(32 929)	-	(32 929)	13 100
Coûts d'exploration		918 645	5 456	-	(2 380)	921 721	(916 580)	-	(916 580)	5 141
Total Baie James – Chrome-EGP		961 151	8 979	-	(2 380)	967 750	(949 509)	-	(949 509)	18 241

Exploration Azimut inc.

Notes aux états financiers

Pour les exercices terminés les 31 août 2024 et 2023

(en dollars canadiens)

9 Actifs d'exploration et d'évaluation (suite)

Variations des actifs d'E&E en 2023 (suite)

Propriété minérale	Participation indivise	Coût au 31 août 2022	Ajouts	Paiements d'options	Crédit d'impôt	Coût au 31 août 2023	Dépréciation cumulée au 31 août 2022	Dépréciation	Dépréciation cumulée au 31 août 2023	Valeur comptable nette au 31 août 2023
	%	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Baie James – Métaux de base										
Mercator	100									
Coûts d'acquisition		53 001	59 670	-	-	112 671	-	-	-	112 671
Coûts d'exploration		34 254	7 585	-	(3 310)	38 529	-	-	-	38 529
		87 255	67 255	-	(3 310)	151 200	-	-	-	151 200
Corne	100									
Coûts d'acquisition		26 727	30 090	-	-	56 817	-	-	-	56 817
Coûts d'exploration		33 152	6 364	-	(2 778)	36 738	-	-	-	36 738
		59 879	36 454	-	(2 778)	93 555	-	-	-	93 555
Autres *	100									
Coûts d'acquisition		822	680	-	-	1 502	(822)	-	(822)	680
Coûts d'exploration		-	835	-	-	835	-	-	-	835
		822	1 515	-	-	2 337	(822)	-	(822)	1 515
Total Baie James – Métaux de base		147 956	105 224	-	(6 088)	247 092	(822)	-	(822)	246 270
Baie James – Nickel										
JBN	100									
Coûts d'acquisition		352 859	149 668	-	-	502 527	-	-	-	502 527
Coûts d'exploration		46 498	99 498	-	(43 400)	102 596	-	-	-	102 596
Total Baie James – Nickel		399 357	249 166	-	(43 400)	605 123	-	-	-	605 123
Baie James – Lithium										
Dalmas et Galinée	b)	50								
Coûts d'acquisition		51 581	27 081	-	-	78 662	-	-	-	78 662
Coûts d'exploration		142 380	161 453	-	(73 950)	229 883	-	-	-	229 883
		193 961	188 534	-	(73 950)	308 545	-	-	-	308 545
Corvet et Kaanaayaa	(j)	100								
Coûts d'acquisition		184 322	128 630	(312 952)	-	-	-	-	-	-
Coûts d'exploration		105 046	124 283	(171 442)	(57 887)	-	-	-	-	-
		289 368	252 913	(484 394)	(57 887)	-	-	-	-	-
JBL		100								
Coûts d'acquisition		-	450 864	-	-	450 864	-	-	-	450 864
Coûts d'exploration		-	130 341	-	(56 893)	73 448	-	-	-	73 448
		-	581 205	-	(56 893)	524 312	-	-	-	524 312
Total Baie James – Lithium		483 329	1 022 652	(484 394)	(188 730)	832 857	-	-	-	832 857
Total Baie James		29 159 498	11 038 333	(554 394)	(4 372 644)	35 270 793	(1 458 126)	-	(1 458 126)	33 812 667

Exploration Azimut inc.

Notes aux états financiers

Pour les exercices terminés les 31 août 2024 et 2023

(en dollars canadiens)

9 Actifs d'exploration et d'évaluation (suite)

Variations des actifs d'E&E en 2023 (suite)

Propriété minérale	Participati on indivise	Coût au 31 août 2022	Ajouts	Paiements d'options	Crédit d'impôt	Coût au 31 août 2023	Dépréciation cumulée au 31 août 2022	Dépréciation	Dépréciation cumulée au 31 août 2023	Valeur comptable nette au 31 août 2023
	%	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Nunavik – Or										
Rex-Duquet	(g et h)	100								
Coûts d'acquisition		1 290 271	81 794	-	-	1 372 065	(1 054 369)	(94 431)	(1 148 800)	223 265
Coûts d'exploration		4 101 701	90 712	-	(15 500)	4 176 913	(3 134 729)	(392 404)	(3 527 133)	649 780
		5 391 972	172 506	-	(15 500)	5 548 978	(4 189 098)	(486 835)	(4 675 933)	873 045
Rex Sud	(h)	100								
Coûts d'acquisition		453 353	68 186	-	-	521 539	(104 513)	(159 838)	(264 351)	257 188
Coûts d'exploration		484 771	118 360	-	(9 600)	593 531	(145 089)	(182 721)	(327 810)	265 721
		938 124	186 546	-	(9 600)	1 115 070	(249 602)	(342 559)	(592 161)	522 909
Nantais	(h)	100								
Coûts d'acquisition		172 357	8 100	-	-	180 457	(95 299)	-	(95 299)	85 158
Coûts d'exploration		325 365	619	-	-	325 984	(204 913)	-	(204 913)	121 071
		497 722	8 719	-	-	506 441	(300 212)	-	(300 212)	206 229
Autres	100									
Coûts d'acquisition		738 409	-	-	-	738 409	(738 282)	-	(738 282)	127
Coûts d'exploration		982 241	-	-	-	982 241	(982 241)	-	(982 241)	-
		1 720 650	-	-	-	1 720 650	(1 720 523)	-	(1 720 523)	127
Total Nunavik – Or		8 548 468	367 771	-	(25 100)	8 891 139	(6 459 435)	(829 394)	(7 288 829)	1 602 310
Nunavik – Métaux de base										
Doran	100									
Coûts d'acquisition		59 732	-	-	-	59 732	-	-	-	59 732
Coûts d'exploration		19 817	30 913	-	(13 493)	37 237	-	-	-	37 237
Total Nunavik – Métaux de base		79 549	30 913	-	(13 493)	96 969	-	-	-	96 969
Nunavik – Diamant										
Diamrex	100									
Coûts d'acquisition		52 948	-	-	-	52 948	-	-	-	52 948
Coûts d'exploration		7 885	-	-	-	7 885	-	-	-	7 885
Total Nunavik – Diamant		60 833	-	-	-	60 833	-	-	-	60 833
Nunavik – Uranium										
Rae Nord *	100									
Coûts d'acquisition		484 977	-	-	-	484 977	(484 977)	-	(484 977)	-
Coûts d'exploration		709 305	-	-	-	709 305	(709 305)	-	(709 305)	-
Total Nunavik – Uranium		1 194 282	-	-	-	1 194 282	(1 194 282)	-	(1 194 282)	-
Total Nunavik		9 883 132	398 684	-	(38 593)	10 243 223	(7 653 717)	(829 394)	(8 483 111)	1 760 112
Total des actifs d'E&E		39 042 630	11 437 017	(554 394)	(4 411 237)	45 514 016	(9 111 843)	(829 394)	(9 941 237)	35 572 779

Exploration Azimut inc.

Notes aux états financiers

Pour les exercices terminés les 31 août 2024 et 2023

(en dollars canadiens)

9 Actifs d'exploration et d'évaluation (suite)

	31 août 2024 \$	31 août 2023 \$
Acquisition et exploration – Valeur comptable nette	41 455 881	35 572 779
Dépenses d'exploration prépayées	38 065	57 570
	<u>41 493 946</u>	<u>35 630 349</u>

Les actifs d'E&E de 2023 ont été regroupés au besoin afin de refléter les mêmes secteurs d'intérêt et se conformer à la présentation de 2024.

a) Le 22 septembre 2016, la Société a formé avec SOQUEM l'alliance stratégique de la Baie James (l'« Alliance BJ ») afin d'identifier, d'acquérir et d'explorer des cibles aurifères dans le territoire d'Eeyou Istchee-Baie James (la « région de la Baie James ») au Québec.

Les propriétés sont détenues comme des projets en coentreprise à 50/50, chaque propriété faisant l'objet d'une entente de coentreprise entre Azimut et SOQUEM. Azimut reste gérant des travaux sur Munischiwan, Pontois et Desceliers. SOQUEM est gérant des travaux sur Pikwa.

b) Les propriétés Dalmas et Galinée font l'objet d'une entente de coentreprise entre Azimut et SOQUEM. Le 25 avril 2019, SOQUEM a acquis une participation de 50 % dans la propriété Dalmas. Azimut reste gérant des travaux.

c) Les propriétés Opinaca A et B font l'objet d'une entente de coentreprise avec les parties suivantes :

1. Opinaca A est un projet en coentreprise à 50/50 avec Everton Resources Inc. (« Everton »).
2. Opinaca B est un projet en coentreprise à 25/50/25 avec Hecla Québec Inc. (« Hecla ») et Everton.

d) La propriété Wabamisk est détenue à 100 % par Azimut et est constituée de 544 claims miniers. Huit (8) des claims de la propriété sont assujettis à une redevance NSR de 2,1 % payable à Mines Virginia (1,4 %, maintenant Exploration Osisko Baie James inc.) et SOQUEM (0,7 %) avec un rachat de 1,05 % pour 350 000 \$.

e) Le 21 septembre 2020, la Société a octroyé à Mont Royal Resources Ltd (« Mont Royal ») l'option d'acquérir une participation de 50 % dans la propriété Wapatik en versant des paiements totalisant 80 000 \$ en trésorerie à Azimut, en finançant un minimum de 4 millions de dollars en dépenses d'exploration sur une période de quatre (4) ans et en réalisant un minimum de 4 000 mètres de forage au diamant. Selon les modalités de l'entente, Mont Royal peut acquérir une participation additionnelle de 20 %, portant sa participation totale à 70 %, en faisant un paiement additionnel de 120 000 \$ en trésorerie et en engageant un montant additionnel de 3 millions de dollars en travaux d'exploration sur une période de trois (3) ans suivant la date d'élection, et en déposant une évaluation économique préliminaire conforme au Règlement 43-101 le ou avant le troisième anniversaire de la date d'élection. Le 9 novembre 2024, Mont Royal a décidé de mettre fin à l'option après avoir versé un montant cumulatif de 60 000 \$ en trésorerie et engagé un montant total de 2 620 894 \$ en dépenses d'exploration.

f) Le 30 novembre 2022, la Société a octroyé à KGHM International Ltd (« KGHM ») l'option d'acquérir une participation initiale de 50 % (la « première option ») dans la propriété Kukamas en versant des paiements totalisant 250 000 \$ en trésorerie à Azimut, en finançant un minimum de 5 millions de dollars en dépenses d'exploration sur une période de quatre (4) ans et en réalisant un minimum de 5 000 mètres de forage au diamant. Azimut sera gérant des travaux au cours de la première phase d'option.

KGHM peut acquérir une participation additionnelle de 20 %, portant sa participation totale à 70 % (la « deuxième option »), en faisant un paiement additionnel de 225 000 \$ en trésorerie et en engageant un montant additionnel de 4,2 millions de dollars en travaux d'exploration sur une période de trois (3) ans suivant la date d'élection, et en déposant une évaluation économique préliminaire conforme au Règlement 43-101 le ou avant le troisième anniversaire de la date d'élection. La deuxième option pourra être prolongée de jusqu'à trois (3) ans en engageant des dépenses d'exploration de 1 700 000 \$ par année de prolongation et en versant à Azimut des paiements de 100 000 \$ en trésorerie par année de prolongation. KGHM sera gérant des travaux au cours de la deuxième phase d'option.

Si KGHM exerce la première option et choisit de ne pas exercer la deuxième option, elle devra verser à Azimut un montant de 75 000 \$ en trésorerie à titre de paiement final.

Exploration Azimut inc.

Notes aux états financiers

Pour les exercices terminés les 31 août 2024 et 2023

(en dollars canadiens)

9 Actifs d'exploration et d'évaluation (suite)

g) La propriété Duquet a été transférée à Azimut le 30 septembre 2015, en contrepartie d'une redevance globale de 2,25 % NSR sur la propriété dans le cadre d'une entente intervenue avec SOQUEM, Exploration Osisko-Baie James inc. et Newmont Northern Mining ULC. La propriété Duquet a été regroupée avec la propriété Rex pour former une seule entité (la propriété Rex-Duquet) et est devenue sujette à l'Alliance du Nunavik (voir h).

h) L'alliance stratégique du Nunavik (l'« Alliance du Nunavik »), formée le 25 avril 2019 entre Azimut et SOQUEM, prévoit que SOQUEM a l'option d'acquérir une participation initiale de 50 % dans les propriétés Rex (aujourd'hui Rex-Duquet), Rex Sud et Nantais en investissant 16 millions de dollars en travaux d'exploration sur une période de quatre (4) ans, incluant un engagement ferme de 4 millions de dollars par année pendant les deux (2) premières années.

SOQUEM pourra également acquérir une participation additionnelle de 10 % en investissant 8 millions de dollars par propriété désignée sur une période de deux (2) ans, incluant le dépôt d'une évaluation économique préliminaire. Azimut est gérant des travaux dans le cadre de l'Alliance du Nunavik. Durant les travaux de terrain, SOQUEM a le droit de fournir jusqu'à 30 % du personnel de terrain de la Société à un taux mutuellement convenu.

Le 1^{er} avril 2023, SOQUEM pouvait décider de : a) prolonger la suspension de ses obligations financières pour une période maximale additionnelle d'un an, b) poursuivre l'option au sein de l'Alliance, en assumant notamment les coûts engagés par Azimut, ou c) abandonner l'option. SOQUEM a décidé de prolonger la suspension de ses obligations financières jusqu'au 1^{er} octobre 2024, après quoi l'option a été abandonnée.

i) Le 7 juillet 2023, la Société a signé des ententes d'option et de coentreprise avec Rio Tinto Exploration Canada Inc (« Rio Tinto ») visant ses propriétés pour le lithium Corvet et Kaanaayaa, détenues à 100 % par la Société.

En vertu des ententes, Rio Tinto peut acquérir une participation de 50 % dans chacune des propriétés sur une période de quatre (4) ans en finançant des dépenses d'exploration de 1,5 million de dollars dans la première année et 5,5 millions de dollars dans les années subséquentes et en versant des paiements totalisant 850 000 \$ en espèces, incluant 250 000 \$ par propriété à la signature. La Société sera gérant des travaux au cours de la première phase d'option. Rio Tinto peut acquérir une participation additionnelle de 20 % sur cinq (5) ans en finançant des dépenses additionnelles de 50 millions de dollars en travaux par propriété. Rio Tinto sera gérant des travaux au cours de la deuxième phase d'option. Rio Tinto sera gérant des travaux au cours de la deuxième phase d'option.

Lorsque Rio Tinto aura acquis une participation de 70 % dans la propriété, Azimut aura l'option d'être financée jusqu'à la production par l'entremise d'un prêt garanti de Rio Tinto en contrepartie d'une participation additionnelle de 5 % dans la propriété. Dès lors, les participations respectives dans la propriété seront de 25 % Azimut et 75 % Rio Tinto. Advenant l'exercice, le prêt cumulera des intérêts au taux SOFR + 4,5 % par année, payable à même 50 % des flux de trésorerie générés par la production.

j) Le 8 décembre 2023, la Société a signé une entente d'option et de coentreprise avec Ophir Gold Corp. (maintenant Ophir Metals Corp.; « Ophir ») visant sa propriété Pilipas, détenue à 100 % par la Société. En vertu de l'entente, Ophir peut acquérir de la part d'Azimut jusqu'à 70 % d'intérêt dans la propriété sur une période de trois (3) ans en finançant des dépenses d'exploration de 4 millions de dollars et en versant des paiements totalisant 6 millions d'actions d'Ophir et 100 000 \$ en espèces.

k) Le 30 avril 2024, Azimut et Métaux de Batteries Patriot inc. ont signé une entente en vue de la vente de la participation de 100 % d'Azimut dans la propriété JBN-57. En contrepartie de la vente de sa propriété, Azimut a reçu 150 000 actions de Patriot et 500 000 \$ en trésorerie. Azimut a conservé une redevance de 2 % NSR sur la propriété.

Exploration Azimut inc.

Notes aux états financiers

Pour les exercices terminés les 31 août 2024 et 2023

(en dollars canadiens)

10 Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations

Les tableaux suivants résument les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations de la Société aux 31 août 2024 et 2023 :

	2024			2023		
	Rex-Duquet, Rex Sud \$	Elmer \$	Total \$	Rex-Duquet, Rex Sud \$	Elmer \$	Total \$
Solde d'ouverture	1 006 149	543 775	1 549 924	969 713	543 389	1 513 102
Changement de l'estimation	175 791	180 323	356 114	(29 607)	(32 808)	(62 415)
Désactualisation des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations	47 071	24 440	71 511	66 043	33 194	99 237
Solde à la fin de l'exercice	1 229 011	748 538	1 977 549	1 006 149	543 775	1 549 924

Voici les hypothèses utilisées pour estimer les provisions pour les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations :

	Rex-Duquet, Rex Sud \$	Elmer \$	Total \$
Flux de trésorerie non actualisés estimatifs pour régler les obligations	1 094 929 \$	758 316 \$	1 853 245 \$
Taux d'actualisation moyen pondéré	3,43 %	3,11 %	
Nombre d'années estimatif avant les déboursés pour régler les obligations	1,50 an	8,50 ans	

11 Capital-actions

Un nombre illimité d'actions ordinaires est autorisé, sans valeur nominale, votantes et participantes.

Émission d'actions et d'actions accréditives

Le 28 septembre 2023, la Société a clôturé un financement sous forme de placement privé par voie de prise ferme de 8,18 millions de dollars. Le placement privé visait 2 442 100 actions ordinaires accréditives à prime au prix de 2,05 \$ dont le produit sera utilisé pour financer des dépenses d'exploration minière critiques, 550 600 actions ordinaires accréditives au prix de 1,82 \$ par action et 2 082 100 actions ordinaires au prix de 1,05 \$.

Les preneurs fermes ont reçu : (a) une commission de 250 509 \$ en trésorerie et (b) 152 244 options de rémunération incessibles, correspondant à 3 % du nombre total d'actions offertes et vendues dans le cadre du placement, chacune pouvant être levée pour une action ordinaire de la Société au prix de 1,05 \$ par action jusqu'au 28 mars 2025. La juste valeur de 52 464 \$ a été déterminée selon la méthode d'évaluation du prix des options de Black-Scholes, à partir des hypothèses suivantes : taux d'intérêt sans risque de 4,96 %, durée de vie prévue de 18 mois, taux de volatilité annualisé de 67,95 % (basé sur la volatilité historique de la Société dans les 18 mois précédant la date d'émission), et taux de dividende de 0 %.

Prime liée aux actions accréditives

	31 août 2024 \$
Prime liée aux actions accréditives au début de l'exercice	-
Ajouts	2 875 549
Amortissement	(2 433 235)
Prime liée aux actions accréditives à la fin de l'exercice	442 314

Au 31 août 2024, un montant de 904 654 \$ en dépenses d'E&E restait à dépenser en vertu de l'entente de financement accréditif.

Exploration Azimut inc.

Notes aux états financiers

Pour les exercices terminés les 31 août 2024 et 2023

(en dollars canadiens)

12 Options de preneurs fermes

Le tableau qui suit présente les changements survenus à l'égard des options de rémunération des preneurs fermes pour les exercices terminés le 31 août 2024 :

	Nombre	Prix d'exercice moyen pondéré \$	Date d'expiration
En circulation au début de l'exercice	-	-	
Attribuées	152 244	1,05	28 mars 2025
En circulation à la fin de l'exercice	152 244	1,05	

13 Régime d'options d'achat d'actions

La Société maintient un régime d'options d'achat d'actions en vertu duquel un maximum de 8 190 000 options d'achat d'actions peut être octroyé. Le nombre d'actions réservées pour l'émission en vertu du régime d'options d'achat d'actions correspondait à environ 9,99 % des 81 903 844 actions ordinaires émises et en circulation de la Société au 4 avril 2022, date à laquelle la Société a déposé une demande pour bonifier le régime d'option d'achat d'actions. Le prix d'exercice des options est établi selon le cours de clôture des actions de la Société à la TSXV qui est en vigueur la veille de la date de l'octroi. Les options sont valides pour une période maximale de dix (10) ans suivant la date d'octroi. Si une période d'interdiction est en vigueur à la fin du terme, la date d'échéance sera reportée de dix (10) jours ouvrables suivant la fin de la période d'interdiction. Les options pourront être exercées immédiatement, à moins d'approbation et d'indication contraire du conseil d'administration.

Les tableaux suivants résument l'information relative aux options d'achat d'actions en circulation et à leur statut d'exercice au 31 août 2024 et 2023 :

	2024		2023	
	Nombre	Prix d'exercice moyen pondéré \$	Nombre	Prix d'exercice moyen pondéré \$
En circulation au début de l'exercice	5 598 000	0,82	6 079 000	0,77
Attribuées	1 212 000	0,93	300 000	0,89
Exercées	(555 000)	0,34	(670 000)	0,32
Échues	(220 000)	0,87	(111 000)	1,26
En circulation à la fin de l'exercice	6 035 000	0,88	5 598 000	0,82
Acquises à la fin de l'exercice	5 683 000		5 139 000	

Prix d'exercice \$	Options en circulation	Options pouvant être exercées	Moyenne pondérée de la période résiduelle d'exercice (en années)
Entre 0,20 et 0,50	810 000	810 000	2,48
Entre 0,51 et 1,00	3 857 000	3 680 000	7,15
Entre 1,01 et 1,50	1 360 000	1 185 000	7,63
Entre 1,51 et 2,00	8 000	8 000	5,93
	6 035 000	5 683 000	5,93

Durant l'exercice financier 2024, 1 212 000 options d'achat d'actions ont été attribuées à des membres du conseil d'administration et de la direction, des employés et des consultants, d'une juste valeur de 970 183 \$. Ces options d'achat d'actions sont acquises immédiatement, à l'exception de trois attributions en vertu desquelles la moitié des options sont acquises immédiatement et l'autre moitié un an suivant la date d'attribution.

Exploration Azimut inc.

Notes aux états financiers

Pour les exercices terminés les 31 août 2024 et 2023

(en dollars canadiens)

13 Régime d'options d'achat d'actions (suite)

Les options ont été comptabilisées à leur juste valeur déterminée selon le modèle d'évaluation du prix des options de Black-Scholes en fonction de leur période d'acquisition et les hypothèses suivantes :

	Exercice terminé le 31 août 2024	Exercice terminé le 31 août 2023
Cours de clôture moyen pondéré la veille de la date d'attribution	0,93 \$	0,89 \$
Prix d'exercice moyen pondéré	0,93 \$	0,89 \$
Taux d'intérêt sans risque moyen pondéré	3,93 %	2,90 %
Volatilité moyenne pondérée prévue	88 %	87 %
Durée de vie moyenne pondérée prévue	10 ans	10 ans
Taux de dividende moyen pondéré prévu	0 %	0 %
Juste valeur moyenne pondérée des options octroyées	0,80 \$	0,76 \$

Le 17 décembre 2014, la Société a octroyé un total de 845 000 options d'achat d'actions à ses administrateurs, dirigeants, employés et consultants. De ce nombre, 730 000 ont été attribuées à ses administrateurs et dirigeants et 115 000 à ses employés et consultants. Ces options ont un prix d'exercice de 0,61 \$ par action et pourront être exercées sur une période de 10 ans.

14 Dépenses par nature

	2024 \$	2023 \$
Salaires et avantages sociaux	739 560	379 346
Rémunération fondée sur des actions	952 504	114 833
Honoraires professionnels et d'entretien	226 945	324 489
Administration et frais de bureau	103 758	113 986
Développement des affaires et frais d'administration	45 185	256 039
Publicité	2 351	7 029
Loyer	7 874	7 912
Assurance	88 134	88 567
Conférences et réunions	197 608	105 447
Amortissement des immobilisations corporelles	72 810	19 045
Amortissement d'actifs incorporels	2 401	6 199
Amortissement d'actifs au titre des droits d'utilisation	60 606	54 266
Charges générales et administratives	2 499 736	1 477 158
Salaires en génération de projets	12 807	32 205
Autres dépenses d'exploration	5 612	8 680
Rémunération fondée sur des actions	-	153 546
Crédits de droits remboursables pour perte et crédits d'impôt remboursables relatifs aux ressources, montant net	(8 040)	-
Exploration générale	10 379	194 431

Exploration Azimut inc.

Notes aux états financiers

Pour les exercices terminés les 31 août 2024 et 2023

(en dollars canadiens)

15 Transactions entre parties liées

Rémunération des principaux dirigeants

Les principaux dirigeants comprennent les administrateurs, le Président et Chef de la direction, la Chef des finances, le Vice-président Développement corporatif (à compter du 16 mai 2022) et le Vice-président Exploration (à compter du 13 avril 2023). La rémunération versée ou payable pour les services des principaux dirigeants est décrite ci-dessous :

	2024	2023
	\$	\$
Salaires	1 032 500	947 000
Honoraires des administrateurs	140 000	140 000
Rémunération fondée sur des actions	965 067	223 698
	<u>2 137 567</u>	<u>1 310 698</u>

Des montants de 560 000 \$ en salaires (531 000 \$ en 2023) et de 94 746 \$ en rémunération fondée sur des actions (montant nul en 2023) ont été capitalisés dans les actifs d'E&E.

Au 31 août 2024, les comptes créditeurs et charges à payer comprenaient un montant de 56 250 \$ (168 874 \$ au 31 août 2023) payable aux principaux dirigeants. Ces sommes ne sont pas garanties, ne portent pas intérêt et sont exigibles sur demande.

Dans l'éventualité d'une perte d'emploi pour toute raison autre qu'une grossière négligence, le Chef de la direction et la Chef des finances auront droit à une indemnité équivalente à douze (12) mois de salaire, le Vice-président Développement corporatif aura droit à une indemnité équivalente à douze (12) semaines de salaire après avoir complété une première année en emploi, augmentant de (4) semaines pour chaque année d'emploi additionnelle jusqu'à un maximum d'un (1) an de salaire, et le Vice-président Exploration aura droit à une indemnité équivalente à douze (12) semaines de salaire après avoir complété une première année en emploi, augmentant de (4) semaines pour chaque année d'emploi additionnelle jusqu'à un maximum d'un (1) an de salaire après deux (2) ans en emploi. L'indemnité versée ne devra pas représenter plus de 10 % de la trésorerie et des équivalents de trésorerie de la Société au moment du paiement. Au 31 août 2024, l'indemnité à laquelle les dirigeants avaient droit s'élevait à 704 231 \$.

Dans l'éventualité d'un changement de contrôle ou d'une perte d'emploi suite à un changement de contrôle, le Chef de la direction aura droit à une indemnité de 680 000 \$, équivalente à vingt-quatre (24) mois de salaire, la Chef des finances aura droit à une indemnité de 315 000 \$, équivalente à dix-huit (18) mois de salaire, le Vice-président Développement corporatif aura droit à une indemnité de 300 000 \$ durant les douze (12) mois suite au changement de contrôle, équivalente à seize (16) mois de salaire, et le Vice-président Exploration aura droit à une indemnité de 146 667 \$ durant les douze (12) mois suite au changement de contrôle, équivalente à huit (8) mois de salaire.

16 Impôt sur le revenu

Composantes de l'impôt sur le revenu

Le recouvrement d'impôt sur le revenu différé se compose des éléments suivants :

	2024	2023
	\$	\$
Charge d'impôt sur le revenu différé	1 351 318	-
Amortissement des primes liées aux actions accréditatives	(2 433 235)	-
Recouvrement d'impôt sur le revenu différé	<u>(1 081 917)</u>	<u>-</u>

Exploration Azimut inc.

Notes aux états financiers

Pour les exercices terminés les 31 août 2024 et 2023

(en dollars canadiens)

16 Impôt sur le revenu (suite)

Le taux d'imposition effectif diffère du taux d'imposition statutaire canadien en raison des éléments suivants :

	2024 \$	2023 \$
Perte avant l'impôt sur le revenu	(1 039 428)	(1 830 966)
Taux d'imposition combiné fédéral et provincial de 26,5 % (26,5 % en 2023)	(275 448)	(485 206)
Dépenses non déductibles	378 277	50 729
Variation des écarts temporaires déductibles non comptabilisés	(210 588)	425 399
Incidence fiscale des dépenses renoncées en lien avec les actions accréditives	1 350 363	-
Amortissement des primes liées aux actions accréditives	(2 433 235)	-
Ajustements par rapport à la fin de l'exercice précédent	108 714	-
Autres	-	9 078
Recouvrement d'impôt sur le revenu différé	(1 081 917)	-

Aux 31 août 2024 et 2023, les principales composantes des actifs et des passifs d'impôts différés de la Société sont les suivantes :

	2024 \$	2023 \$
Actifs d'impôt différé		
Pertes autres qu'en capital	2 799 000	2 565 000
Pertes en capital	38 000	38 000
Placements	163 000	88 000
Frais d'émission d'actions et de bons de souscription	205 000	280 000
Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations	524 000	411 000
Obligations locatives	13 000	28 000
Immobilisations corporelles et actifs incorporels	-	220 000
	<u>3 742 000</u>	<u>3 630 000</u>

	2024 \$	2023 \$
Passifs d'impôt différé		
Immobilisations corporelles et actifs incorporels	(105 000)	-
Actifs d'exploration et d'évaluation	(4 974 000)	(3 150 000)
Actif au titre des droits d'utilisation	(13 000)	(30 000)
Passifs d'impôt différé non comptabilisés	<u>(5 092 000)</u>	<u>(3 180 000)</u>
Impôt différé, montant net	(1 350 000)	450 000
Actifs d'impôt différé non comptabilisés	<u>-</u>	<u>(450 000)</u>
Impôt différé comptabilisé	<u>(1 350 000)</u>	<u>-</u>

La capacité à réaliser des avantages fiscaux dépend de plusieurs facteurs dont la vente de propriétés. Des actifs d'impôt différé sont comptabilisés uniquement dans la mesure où il est probable que des bénéfices imposables suffisants seront disponibles pour permettre de comptabiliser l'actif. Les actifs d'impôt différé non comptabilisés s'élevaient à 450 000 \$ en 2023 (montant nul en 2024).

Exploration Azimut inc.

Notes aux états financiers

Pour les exercices terminés les 31 août 2024 et 2023

(en dollars canadiens)

16 Impôt sur le revenu (suite)

Au 31 août 2024, les montants et les dates d'échéance des pertes pouvant être portées en diminution du revenu imposable d'exercices futurs sont les suivants :

	Fédéral	Provincial
	\$	\$
2044	1 189 000	1 189 000
2043	1 529 000	1 529 000
2042	1 075 000	1 076 000
2041	797 000	797 000
2040	702 000	700 000
2039	74 000	74 000
2038	211 000	210 000
2037	185 000	184 000
2036	306 000	306 000
2035	410 000	409 000
2034	514 000	512 000
2033	436 000	434 000
2032	790 000	787 000
2031	687 000	705 000
2030	719 000	719 000
2029	816 000	818 000
2026	139 000	99 000
	<u>10 580 000</u>	<u>10 548 000</u>

Au 31 août 2024, la Société avait accumulé des pertes en capital au Canada aux fins de l'impôt sur le revenu d'un montant approximativement 283 000 \$ (283 000 \$ – 31 août 2023). Ces pertes peuvent être reportées indéfiniment pour les utiliser en réduction de futurs gains en capital.

17 Résultat net (perte nette) par action

Pour l'exercice terminé le 31 août 2023, il n'y avait aucune différence entre la perte par action de base et la perte par action diluée étant donné que les instruments potentiellement dilutifs avaient un effet antidilutif. Par conséquent, la perte par action de base et diluée pour 2023 a été calculée d'après le nombre moyen pondéré d'actions de base en circulation, qui était de 79 671 460 en 2023.

Pour l'exercice terminé le 31 août 2024, le résultat net dilué par action a été calculé en utilisant le nombre moyen pondéré de base d'actions en circulation de 85 221 422 ajusté par le nombre d'instruments potentiellement dilutifs de chaque option d'achat d'action dont le prix d'exercice était inférieur au cours moyen de l'action de la Société. Durant l'exercice terminé le 31 août 2024, 640 949 options d'achat d'actions pouvaient être exercées à un prix d'exercice inférieur au cours moyen des actions de la Société. Par conséquent, un nombre moyen pondéré dilué d'actions de 85 862 371 a été utilisé pour calculer le résultat net dilué par action en 2024.

18 Instruments financiers, risques financiers et gestion du capital

Classement

Les instruments financiers de la Société au 31 août 2024 se composent de trésorerie et d'équivalents de trésorerie, de sommes à recevoir, de placements, de comptes créditeurs et charges à payer et d'avances reçues pour travaux d'exploration. La juste valeur de ces instruments financiers est soit équivalente à leur juste valeur (placements) ou se rapproche de leur valeur comptable en raison de leur échéance à court terme ou du fait qu'ils portent intérêt aux taux actuels du marché.

Exploration Azimut inc.

Notes aux états financiers

Pour les exercices terminés les 31 août 2024 et 2023

(en dollars canadiens)

18 Instruments financiers, risques financiers et gestion du capital (suite)

Classement (suite)

Le classement des instruments financiers de la Société se résume comme suit :

		Juste valeur	
		2024	2023
		\$	\$
Actifs financiers	Classification		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	Au coût amorti	11 766 113	3 320 226
Sommes à recevoir	Au coût amorti	763 484	1 419 640
Placements	Juste valeur par le biais du résultat net	931 242	36 251
		<u>13 460 389</u>	<u>4 776 117</u>
Passifs financiers			
Comptes créditeurs et charges à payer	Passifs financiers au coût amorti	3 392 355	1 265 981
Avances reçues pour travaux d'exploration	Passifs financiers au coût amorti	687 111	217 609
		<u>4 079 466</u>	<u>1 483 590</u>

La Société définit la hiérarchie d'évaluation de la juste valeur selon laquelle ses instruments financiers sont évalués de la façon suivante : le niveau 1 inclut les prix cotés non ajustés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques; le niveau 2 inclut des données autres que les prix cotés considérés au niveau 1, qui sont observables pour les actifs ou les passifs, soit directement ou indirectement; et le niveau 3 inclut des données pour les actifs ou les passifs qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables. Il n'y a eu aucun transfert entre les niveaux hiérarchiques durant les exercices terminés les 31 août 2024 et 2023.

Risques financiers

La Société est exposée à différents risques financiers, comme le risque de crédit, le risque de liquidité et le risque de marché, en raison de son utilisation d'instruments financiers.

Risque de crédit

Le risque de crédit de la Société est principalement attribuable à la trésorerie et aux équivalents de trésorerie et aux sommes à recevoir. La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont déposés dans des comptes auprès de banques à charte canadiennes ou sont investis de façon diversifiée dans des valeurs mobilières ayant une cote de crédit de haute qualité.

Le risque en découlant est minimal de l'avis de la direction. Le risque de crédit lié aux sommes à recevoir de partenaires découle d'une éventuelle incapacité des partenaires à assumer leurs créances. Ces sommes à recevoir découlent des dépenses engagées au nom des partenaires. En 2024 et 2023, aucune provision pour créance douteuse n'a été comptabilisée. La Société effectue un suivi serré de sa situation financière de façon à minimiser son risque de crédit sur les sommes à recevoir.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que la Société n'ait pas suffisamment de liquidités pour honorer ses obligations financières lorsqu'elles sont exigibles. Au 31 août 2024, la Société disposait de fonds suffisants, avec un solde de trésorerie et d'équivalents de trésorerie de 11 766 113 \$ (3 320 226 \$ au 31 août 2023) pour s'acquitter de ses passifs à court terme de 4 572 453 \$ (1 588 747 \$ au 31 août 2023).

Le tableau qui suit indique les échéances contractuelles des passifs financiers, incluant les intérêts le cas échéant, au 31 août 2024 :

	Valeur comptable	Flux de trésorerie contractuels	0 à 12 mois	12 à 24 mois	Plus de 24 mois
	\$	\$	\$	\$	\$
Comptes créditeurs et charges à payer,					
avances reçues pour travaux d'exploration	4 079 466	4 079 466	4 079 466	-	-
Obligations locatives	50 673	53 491	53 491	-	-

Exploration Azimut inc.

Notes aux états financiers

Pour les exercices terminés les 31 août 2024 et 2023

(en dollars canadiens)

18 Instruments financiers, risques financiers et gestion du capital (suite)

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que les futurs flux de trésorerie liés à un instrument financier fluctuent en raison des variations dans les taux d'intérêt du marché. Le risque de la Société à cet égard découle de sa trésorerie et de ses équivalents de trésorerie et est négligeable.

Risque lié au cours des actions

Le risque lié au cours des actions est le risque que la juste valeur d'un instrument financier varie en raison de la conjoncture dans le secteur minier canadien et des fluctuations des marchés boursiers. Les variations de la juste valeur des placements évalués à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisées dans les autres gains et pertes dans l'état du résultat net (perte nette) et du résultat global (perte globale). En ce qui concerne les placements évalués à la juste valeur par le biais du résultat net de la Société, une variation de $\pm 10\%$ des cours du marché au 31 août 2024 se solderait par une variation du résultat net estimée à 93 000 \$ pour l'exercice terminé le 31 août 2024 (4 000 \$ – 31 août 2023).

La juste valeur des placements en actions ordinaires de sociétés canadiennes cotées en bourse est classée de niveau 1 dans la hiérarchie de la juste valeur.

Gestion du capital

La Société considère les éléments inclus dans les capitaux propres comme des composantes du capital.

Les objectifs de la Société en matière de gestion du capital consistent à maximiser sa capacité de poursuivre ses activités. La direction révisé son approche en matière de gestion du capital de façon continue et au besoin, la Société obtient du financement par le biais de placements privés.

Aucun changement important n'a été apporté à l'approche de la Société en matière de gestion du capital au cours de l'exercice terminé le 31 août 2024. La Société n'est pas assujettie à des exigences extérieures en matière de capital, à moins que la Société ne clôture un placement accréditif, auquel cas les fonds devront être engagés en frais d'exploration admissibles. Les variations des différentes composantes du capital sont présentées dans les états des variations des capitaux propres.

19 Informations additionnelles relatives aux flux de trésorerie

	2024	2023
	\$	\$
Acquisitions d'actifs d'E&E incluses dans les comptes créditeurs et charges à payer	2 620 800	836 855
Amortissement d'immobilisations corporelles inclus dans les actifs d'E&E	285 898	250 871
Crédits de droits remboursables pour perte et crédits d'impôt remboursables relatifs aux ressources présentées en réduction des actifs d'E&E, montant net	1 098 346	4 381 262
Paiement d'option reçu en actions présenté en réduction des actifs d'E&E	240 000	-
Produit de la vente d'actifs d'E&E reçu en actions, présenté en réduction des actifs d'E&E	1 221 000	-
Rémunération fondée sur des actions incluse dans les actifs d'E&E	171 048	-